

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|---|---|---|---|----------------------------------|--|
| La Rédaction ne répond pas des articles communiés et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée. | RÉDACTION 76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76. | ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne | PRIX DE L'ABONNEMENT | | | LES ABONNEMENTS partent des 1 ^{er} et 16 de chaque mois. | Gérant O. GUICHARD imprimerie de H. STROUCK, Lyon. | Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. | | | |
| | | | Ville de Lyon. Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr. | Département du Rhône 11 22 44 | Départem. limitrophes. 12 23 46 | | | | Autres départements. 13 25 48 | Pour l'Étranger, le port en sus. | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |

Lyon, le 29 Juin.

Plusieurs journaux ont donné un compte-rendu de la dernière séance de la commission de l'enseignement supérieur, ainsi que de certaines observations qu'il aurait cru devoir présenter M. de Cumont au sujet du projet de loi. L'exactitude de ces comptes-rendus vient d'être officiellement démentie, nous n'insisterons pas, à cause de leur manque d'authenticité, sur les détails concernant l'intervention de M. de Cumont, fournis par les organes les plus sérieux de la presse parisienne. Nous nous féliciterons même que les idées prêtées dans cette occasion à M. le ministre de l'instruction publique lui aient été fausement attribuées, car ces idées ne tendraient à rien moins, si elles étaient suivies, qu'à mettre en face et dans une situation de concurrence hostile, d'un côté l'Université de France et de l'autre de puissantes universités catholiques : l'Eglise et l'Etat.

Quelles que soient les préférences de M. de Cumont pour un système quelconque d'organisation de l'enseignement supérieur, qu'il soit ou non partisan d'accorder non-seulement à cet enseignement une complète liberté, mais qu'il partage même l'opinion de ceux qui désireraient voir accorder la collation des grades à des établissements indépendants de l'Etat, cela lui est absolument loisible, et comme particulier, personne ne saurait trouver mauvais qu'il tînt à faire prévaloir son avis; mais il serait difficile de comprendre que, comme ministre, il profitât de l'autorité qui s'attache à ses fonctions pour insister sur une innovation qui aurait pour première conséquence de porter un coup funeste à la prospérité de l'Université dont il est le grand-maître.

Les feuilles allemandes publient des observations dont il est intéressant de prendre note, à propos de l'accueil fait par le roi de Danemark et la population de Copenhague aux officiers de la frégate allemande la *Nobé*.

Depuis la guerre du Schleswig-Holstein, dit la *National Zeitung*, c'est la première fois qu'un vaisseau de guerre allemand a jeté l'ancre à Copenhague, et l'on pouvait craindre que la plèbe socialiste de Copenhague ne profitât de la présence de notre marine pour tenter une revanche anodine de Duppe et de la perte du Schleswig-Holstein.

D'après les rapports envoyés par nos officiers de marine, il n'y a eu à adresser à la population de Copenhague aucun reproche pour un manque de tact ou des brutalités. Il s'est établi, au contraire, des rapports très amicaux entre les matelots et les soldats de la *Nobé*, et la population du port de la capitale danoise. Du reste, on avait déjà pu constater dernièrement, à l'enterrement de l'architecte allemand Gunther, qui s'était noyé en cherchant à sauver un Danois, que l'hostilité contre l'Allemagne a notablement diminué, et même en partie disparu, dans toutes les classes de la société danoise.

La conclusion que l'on pourrait naturellement dégager de cet article, c'est que le temps semblerait devoir venir prochainement d'exécuter enfin le fameux article 5 du traité de Prague, qui met la Prusse dans l'obligation de retrocéder le Schleswig au Danemark.

Un des principaux arguments de la diplomatie allemande contre une exécution immédiate de cette clause, a consisté jusqu'à ce jour à dire que l'amitié des Danois contre les Allemands était telle qu'il y aurait danger à retrocéder au Danemark des districts où se trouvent des habitants de nationalité germanique.

Or, ainsi que le fait remarquer avec raison le *Nord*, de Bruxelles, des incidents comme ceux que le *National Zeitung* relève avec une louable loyauté, affaiblissent singulièrement la valeur des motifs allégués depuis sept ans à Berlin pour justifier la non-exécution de la clause contenue dans l'article 5 du traité de 1866.

Nous recevons au dernier moment une nouvelle qui ne manquera pas d'attrister tous ceux qui s'intéressent au succès de l'armée espagnole, dans sa lutte contre l'insurrection carliste. Le maréchal Concha a été tué avant-hier en attaquant une tranchée, à trois kilomètres d'Estella. Le télégraphe, qui nous donne cette nouvelle, ajoute qu'aucun désordre ne s'est produit dans l'armée républicaine, après la mort de son chef, et qu'elle a pu retourner intacte dans les positions occupées par elle avant l'attaque.

C'est le général Zabala qui a été appelé à succéder au maréchal Concha dans le commandement de l'armée.

Nous recevons au dernier moment une nouvelle qui ne manquera pas d'attrister tous ceux qui s'intéressent au succès de l'armée espagnole, dans sa lutte contre l'insurrection carliste. Le maréchal Concha a été tué avant-hier en attaquant une tranchée, à trois kilomètres d'Estella. Le télégraphe, qui nous donne cette nouvelle, ajoute qu'aucun désordre ne s'est produit dans l'armée républicaine, après la mort de son chef, et qu'elle a pu retourner intacte dans les positions occupées par elle avant l'attaque.

C'est le général Zabala qui a été appelé à succéder au maréchal Concha dans le commandement de l'armée.

INFORMATIONS POLITIQUES

La gauche républicaine s'est réunie samedi soir à Paris, sous la présidence de M. Duclerc, dans la salle du boulevard des Capucines.

La réunion s'est d'abord occupée de la décision prise dans la journée par la commission du budget, au sujet du projet Wolowski sur la réduction de l'amortissement annuel de la banque.

La réunion s'est montrée, comme la commission, favorable à l'idée de réduire de 200 à 150 millions l'annuité payée par l'Etat à la Banque, de façon à éviter la création de nouveaux impôts pour équilibrer le budget.

On a ensuite discuté la question de la reconstitution du conseil général des Bouches-du-Rhône, qui viendra devant la Chambre, demain lundi.

Après avoir passé en revue les divers amendements au projet de loi de M. de Fourton, la réunion s'est montrée disposée à réclamer pour les élections du conseil général des Bouches-du-Rhône la même date que pour celles qui devront avoir lieu à l'effet de renouveler par moitié tous les autres conseils généraux de France.

D'après le *Bien public*, il est toujours question d'un message présidentiel. On nous dit que de hautes influences s'agitent autour du maréchal pour le déterminer à cette grave intervention.

M. de Broglie insiste particulièrement : il espère que la parole présidentielle écartera la République définitive.

Mais, dans l'entourage du maréchal, il y a des esprits plus clairvoyants qui ne lui dissimulent pas les inconvénients de cette démarche.

On assurait samedi soir, dans un cercle légitimiste, qu'à l'annonce d'un message, le comte de Chambord lancerait un manifeste.

Le *Bien public* tient de bonne source que le centre gauche a rédigé une déclaration invitant la commission des Trente à hâter ses travaux.

Le texte de cette déclaration n'a pas été communiqué à la presse; mais il sera publié au moment opportun.

Il paraît certain, d'ailleurs, que le centre gauche usera de toutes les ressources de la procédure parlementaire pour empêcher que sa motion ne soit discutée la première. On va jusqu'à dire que M. Casimir-Périer n'hésiterait pas à retirer sa proposition, quitté à la reprendre après un premier vote.

L'oubli singulier commis par le garde des sceaux dans la composition de la commission chargée de préparer une loi sur la presse a été réparé, et M. Weiss a été appelé à en faire partie.

La *Presse* s'exprime ainsi à ce sujet :
Aucun choix ne pouvait nous être plus sympathique. M. Weiss n'est pas seulement un écrivain politique de premier ordre. C'est un journaliste dans le véritable sens du mot. Il a eu sous sa direction un important organe de publicité qu'il a mené à bien. Ses excellentes improvisations quotidiennes ne constituent pas tout son bagage. Il a été en même temps homme de métier. Il connaît par le menu le mécanisme et le fonctionnement des industries qui se rattachent au journalisme. Familiarisé depuis longtemps avec ces questions dans ce qu'elles ont à la fois de plus élevé et de plus humble, il est appelé à rendre de véritables services non-seulement à notre cause, qui est la sienne propre, mais encore à ses collègues dont il éclairera les résolutions.

Nous apprenons avec plaisir que la vente sur la voie publique et dans les gares vient d'être rendue au *Soleil*.

Voici en quels termes le *Rappel*, qui a reparu samedi, s'exprime au sujet de la mesure de suspension dont il a été frappé :
Un journal est le soldat d'une idée. Un soldat ne se plaint ni ne se vante des blessures qu'il reçoit. Il s'en guérit, et retourne au drapeau.

Occupons-nous du pays.

Le *XIX^e Siècle*, de son côté, dit avec une remarquable modération :
Nous ne rêvons qu'une vengeance, et la voici : le jour où l'on proclamera la République, nous sommerons nos amis d'abroger les lois d'exception qui soumettent la presse à l'arbitraire et de se désarmer d'un pouvoir dont l'usage dégénère trop aisément en abus.

Le *Français* constate que l'adoption du projet Wolowski par la commission du budget a causé une certaine impression dans le monde parlementaire.

On sait, en effet, que M. Magne fera du rejet de cette proposition une question de portefeuille.

Il faut donc s'attendre à un débat très grave, et le *Français*, qui n'aime pas M. le ministre des finances, ajoute :
Plusieurs députés, peu favorables à la fois au projet de M. Magne et à la combinaison de M. Wolowski, désireraient voir reprendre l'idée d'un impôt sur le sel. Dans ce cas, il serait à désirer que M. Magne ne se trouvât plus malade le jour où il faudrait engager sa responsabilité dans cette discussion.

Le même journal voudrait que le ministre tout entier revendiquât hautement la responsabilité des mesures dirigées contre les bonapartistes.

Il y a comme une sorte de mot d'ordre dans la presse bonapartiste pour s'en prendre à M. le préfet de police des perquisitions faites afin de découvrir les manœuvres de ce parti. Nous pensions cependant qu'un préfet de police n'était qu'un agent d'exécution et qu'il n'agissait que par ordre du ministre ou pour exécuter les mandats de justice. Nous ne voyons donc pas pourquoi les colères et les insinuations injurieuses de la presse bonapartiste se concentrent sur M. Léon Renault.

D'ailleurs, nous n'avons garde de vouloir écartier de M. Renault des attaques aussi honorables et qui le recommandent aussi hautement à la confiance des hommes d'ordre et de liberté. Si nous étions tentés de réclamer, ce serait plutôt dans l'intérêt de ceux qui sont menagés par les bonapartistes, et qui, nous l'espérons bien, n'ont en aucune façon mérité cette inadéquation compromettante.

Des perquisitions ont été effectuées samedi dans les bureaux de toutes les correspondances autographiées adressées aux journaux de province. Le motif de cette mesure est de savoir si un certain nombre de ces agences n'acceptaient pas des abonnements de particuliers, ce qui les ferait considérer comme des journaux paraissant sans cautionnement.

Nous avons annoncé la mort de M. Viox, député de Meurthe-et-Moselle.

Né à Lunéville en 1803, M. Viox, en 1848, fut nommé sous-commissaire de la République dans cet arrondissement. Il fut élu représentant de la Meurthe à l'Assemblée constituante. Au 2 décembre, il fut au nombre des proscrits. Porté en 1869 comme candidat de l'opposition dans la 2^e circonscription de la Meurthe contre M. le baron Buquet, candidat officiel, il obtint, au second tour de scrutin, 15,088 voix.

Son concurrent ne fut élu qu'à une faible majorité, n'ayant eu que 15,457 voix. Aux élections du 8 février 1871, M. Viox fut élu le second sur la liste républicaine de Meurthe-et-Moselle qui passa tout entière. A l'Assemblée, M. Viox siégeait sur les bancs de l'Union républicaine.

Le *Journal d'Alsace* annonce que le petit séminaire de Strasbourg est définitivement fermé depuis le 25 de ce mois. La décision prise par le président supérieur, à la date du 25 avril dernier, a reçu pleine et entière exécution, après que le recours adressé à la chancellerie eût été rejeté.

Il paraît que l'autorité avait invité M. l'abbé Murj, le supérieur du petit séminaire, à procéder lui-même à la fermeture et à en donner avis à l'administration. Mais M. l'abbé Murj a gardé une attitude toute passive et, pendant l'après-midi de mercredi, un fonctionnaire est venu exécuter la décision présidentielle dans les formes administratives.

Cet acte s'est accompli avec le plus grand calme et n'a été entravé d'aucune façon. Le supérieur de l'établissement a simplement réitéré sa protestation contre la fermeture.

La première Chambre du grand-duché de Bade a résolu de ne pas adhérer à l'adresse de la seconde Chambre, dans laquelle cette Assemblée prie le grand-duc de présenter un projet de loi concernant l'adoption obligatoire des écoles mixtes, mais de porter purement et simplement à la commission du gouvernement les pétitions relatives à cette question.

Le *Mercur de Westphalie*, du 25 juin, annonce que les dames allemandes, qui ont signé l'adresse envoyée à l'évêque de Munster, seront toutes traduites devant les tribunaux sous l'accusation de haute trahison. On sait que parmi les signataires figurent toutes les dames de la haute noblesse rhénane, des femmes de procureurs généraux et impériaux, de sous-préfets, de juges, etc.

On télégraphie de Vienne à la date du 27 juin :
Le grand-duc Constantin Nicolaïevitch, avec un détachement militaire russe, est arrivé ce soir. Il a été reçu à la gare par l'empereur et les archiducs Albert et Guillaume.

On écrit du Schleswig septentrional au *Journal de Kiel* :
Si les indices ne nous trompent pas, le gouvernement est fermement résolu à mettre fin à l'agitation danoise.

Les démarches faites à Berlin par M. Melkersten, propriétaire, pour obtenir l'autorisation de revenir dans le pays, ont été infructueuses, et l'on procède à de nouvelles expulsions. Même les efforts faits par l'ambassadeur danois à Berlin, à l'effet d'engager le gouvernement à revenir sur l'expulsion de M. Melkersten n'ont pas abouti.

L'agence Havas nous transmet à l'instant le résumé télégraphique de l'ordre du jour adressé à l'armée par le maréchal de Mac-Mahon, à la suite de la revue de Longchamps, et dont la même agence nous avait déjà donné un aperçu emprunté au journal le *Soleil*.

Ainsi qu'on le verra, la feuille orléaniste était assez exactement renseignée, et le texte même de l'ordre du jour diffère peu du thème développé dans la dépêche de ce matin. Après avoir loué la bonne tenue et l'excellent esprit des troupes, le maréchal rappelle que l'Assemblée nationale, en lui confiant pour sept ans le pouvoir exécutif, a placé entre ses mains, pendant cette période, le dépôt de l'ordre et de la paix publique.

« Cette partie de la mission qui m'a été imposée, ajoute le maréchal, appartient également à l'armée, et nous la remplirons ensemble jusqu'au bout, en maintenant partout l'autorité de la loi et le respect qui lui est dû. »

Nous regrettons de ne point pouvoir ressentir, au sujet de cet ordre du jour, la satisfaction sans mélange que nous promettait le *Soleil*, affirmant que les paroles du maréchal rassureraient complètement l'opinion publique; car elles devaient écartier, disait-il, toute crainte de voir le duc de Magenta, abdiquer et disparaître du pouvoir.

Qu'on nous permette de le faire remarquer, ce n'est pas la première fois que le chef de l'Etat « affirme énergiquement » sa volonté de faire respecter, dans sa rigueur stricte, la loi du 20 novembre; ce n'est pas la première fois qu'il s'adresse au pays pour l'inviter à avoir confiance. Et cependant toutes les anxiétés subsistent; et les craintes n'ont point disparu; les affaires languissent; l'esprit public reste péniblement impressionné par le spectacle des luttes de parti. Et, s'il était besoin de démontrer à quel degré d'acuité en est venue la crise que nous traversons, la solennité militaire d'hier et le caractère des paroles du maréchal nous en fourniraient une preuve péremptoire.

En présence de l'émotion provoquée par les irrésolutions de l'Assemblée, les audaces du parti de l'appel au peuple et les desseins hautement avoués des adeptes de la légitimité, le maréchal a cru opportun de faire connaître au pays que l'armée est étrangère aux luttes des partis; qu'elle reste, ainsi que l'honneur et la discipline lui en font un devoir, tout entière dans la main de son chef; qu'enfin ce chef sera toujours le serviteur de la loi, et le gardien de la paix publique.

Cette démonstration était-elle donc si nécessaire? Nous ne nous arrêtons pas à le rechercher ici, et nous admettons que, si le maréchal a préféré ce mode d'agir à l'envoi d'un Message, par exemple, c'est qu'il lui a paru de nature à frapper plus vivement la masse du pays, en même temps qu'il devait exercer plus d'influence sur les décisions futures de l'Assemblée.

Sans entrer plus avant dans cet ordre d'idées, nous nous bornerons à relever l'erreur dans laquelle tombe, volontairement peut-être, le journal le *Soleil*, erreur qui pourrait bien, si nous ajoutions foi aux assertions de cette feuille, être partagée jusqu'à un certain point par le maréchal lui-même.

Si l'opinion a besoin d'être rassurée, ce n'est point contre le danger de voir le maréchal disparaître du pouvoir et laisser le pays en proie à l'anarchie. Nous savons tous que, chef de l'armée, il saura la soustraire à l'influence dissolvante de l'esprit de parti, qu'il la maintiendra dans la voie où son abnégation, son dévouement, son esprit de sacrifice l'ont constamment dirigé jusqu'à ce jour. Nous savons encore que « les surprises de l'événement » ne sont pas à craindre. Mais là n'est pas, nous le répétons, le côté critique de la situation présente, et il faut chercher ailleurs l'explication de nos appréhensions et nos craintes.

Ce que redoute le pays, il faut le dire nettement, ce n'est pas que l'ordre matériel soit compromis ou le « septennat » renversé. C'est de voir le titulaire de ce pouvoir nouveau se refuser à entrer dans le mouvement d'opinion qui s'est manifesté par le dépôt des propositions Périer et Bisaccia, et persister — lorsque la lutte se pose aussi fatalement entre la République et la monarchie — dans la volonté de faire triompher une solution transitoire que l'expérience a déjà condamnée, et que l'Assemblée nationale ne votera certainement pas.

Or, à ce point de vue, nous devons l'avouer, l'ordre du jour à l'armée n'est pas de nature à calmer nos inquiétudes.

Le numéro de l'*Indépendant de l'Oise* qui nous arrive ce matin, contient en tête les deux pièces suivantes, que le journal livre sans commentaires à l'appréciation de ses lecteurs :
Saint-Just, 24 juin.

Monsieur Lafleur,
J'ai reçu de M. Léon Chevreau, il y a quelques jours, la lettre qui suit; je lui adresse aujourd'hui la réponse qu'elle mérite. Je vous prie d'insérer ces deux lettres, si vous le jugez utile.

Monsieur,
Je m'empresse de vous transmettre une photographie, signée par le prince impérial, que Son Altesse a bien voulu me charger de vous faire parvenir, en témoignage de la satisfaction qu'elle a éprouvée à vous voir à Chislehurst, le 16 mars dernier.

Agrez, monsieur, je vous prie, l'assurance de ma considération la plus distinguée.
Léon CHEVREAU,
rue de la Baune, 6, à Paris.

Voici la réponse :
Saint-Just-en-Chaussée, le 24 juin
Monsieur,
Le 16 mars dernier, me trouvant à Londres pour mes affaires, j'eus l'idée d'assister en curieux à la manifestation de Chislehurst. C'est ainsi que vous avez pu constater ma présence par le registre qu'il fallait signer à l'entrée de Camden-Place.

Mais là s'arrêta ma participation à la manifestation dont, pour mon édification personnelle, je ne voulais être que le spectateur.

Vous pouvez d'autant plus vous rappeler ma discrétion sur ce point, que c'est vous-même, monsieur, qui présentiez, une à une, les quinze personnes qui composaient la députation de l'Oise.

Vous n'avez certainement pas oublié que j'étais absent au moment de la réception.

Ma réserve était spontanée et volontaire.

Je n'ai donc pas eu de rôle à jouer, ni de signature, et que vous avez pris la peine de m'adresser par la poste; aussi je m'empresse de vous la renvoyer par le courrier qui vous remettra cette lettre.

Permettez-moi d'ajouter, monsieur, et cela sans la moindre intention d'offense, que c'est pour moi une suprême humiliation de penser qu'un Français ait pu croire un seul instant que j'étais capable de donner si facilement l'absolution à un régime dont le chef, après avoir déclaré, malgré la nation, la guerre sans être prêt, a rendu son épée et livré 100,000 soldats aux Prussiens.

De plus, si mon patriotisme n'eût permis d'être encore bonapartiste après Sedan, en admettant que je fusse dit auparavant, je dois déclarer que le spectacle dont j'ai été, à Chislehurst, le témoin humilié et attristé, m'en est dégoûté à tout jamais.

J'ai entendu M. Paul de Cassagnac, une autorité dans votre parti, prononcer à haute voix, au milieu d'un groupe qui l'applaudissait à outrance, les paroles caractéristiques suivantes :
« Il y a en France 10 millions d'électeurs : sur ces 10 millions, il y a 6 millions d'ignorants qui ne comprennent rien à la politique. Ce sont ces 6 millions-là qu'il faut trahir, car c'est avec eux que nous rétablirons l'empire. »

— Mais, lui objectai-je timidement, il ne faut pas trop compter sur les paysans, car depuis qu'ils s'aperçoivent que leurs produits se vendent aussi bien sous la République que sous l'empire, ils deviennent républicains.

C'est vrai, répliqua-t-il; aussi maintiendrons-nous le provisoire aussi longtemps que nous pourrons, afin que les campagnes elles-mêmes soient atteintes par la misère.

Tous ces propos et d'autres semblables se tenaient pendant que le prince, ayant M. Rouher à ses côtés, recevait le comité de l'appel au peuple de Paris, et distribuait, à gauche et à droite, torse poignées de main.

Un parti qui se propose pour triompher d'exploiter l'ignorance et la misère, est à mes yeux un parti jugé et condamné par les honnêtes gens et les patriotes. Aussi suis-je résolu, plus que jamais, à défendre la République contre les appétits et les cupidités de s'actions monarchiques, non dans l'intérêt d'un parti, mais pour le salut, pour l'honneur et pour la prospérité de la France.

Je vous prie donc, monsieur, de vouloir bien

car il la laissa établie sur un pied qui lui permit de rivaliser avec les plus élégantes dames du lac.

Mais ce fut en vain que Knaseff agita autour de lui, pour s'étourdir, les grelots de la joliesse parisienne. Ce fut en vain que, se croyant vaincu par la lassitude et non par le dégoût, il tenta une excursion en Egypte et en Asie-Mineure avec quelques jeunes gens fatigués de la vie de club et de turf.

A Smyrne comme au Bois, au Caire aussi bien qu'au café Anglais, Knaseff vit s'asseoir en face de lui, dans les joyeux festins, le fantôme de son passé.

Quoiqu'il fut emporté à tous les excès par son tempérament, Knaseff n'était pas un débauché ordinaire, et des pensées sérieuses, poignantes comme des remords, le hantaient au sein même de ses débordements. Il ne pouvait chasser le souvenir de son héroïque jeunesse. La fibre martiale tressaillait en lui.

Cette sorte de fraternité qui lie un officier à tous les hommes de son régiment est plus vive peut-être en Russie qu'en France, car le soldat engagé pour un laps de temps très-long se fait une famille d'élection parmi ses chefs, qui, à leur tour, se forment une clientèle dévouée parmi ces braves gens.

L'âme russe est essentiellement tendre. Knaseff se rappelait les fêtes militaires qui avaient signalé ses promotions aux différents grades par lui occupés; il revoyait les tentes entrouvertes, les bois de punch flamboyants établis sur des banquettes croisées, et les baissiers sur les lèvres données et reçus par ces vieillies moustaches grises, qui déchiraient la vieille la carouche meurtrière; et se redisait les vœux pour son avenir qui lui prodiguaient, avec le nom de frère, les officiers et les soldats, et il se demandait amèrement si ces vœux devaient être stériles.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 30 Juin 1874

SEPT POUR UN

NOUVELLE Par M^{lle} Stella Blandy.

Lorsqu'elle songeait que cet enfant, créé avec amour, passerait de ses bras sous la tutelle indifférente de Knaseff, son cœur se révoltait contre le serment arraché. Ce serment la poursuivait jusque dans les moments où Ivan lui souriait en bégayant : « Maman, maman ! » Elle se penchait alors sur lui, et quand les petites mains de l'enfant se jouaient autour de son cou, elle le saisissait à pleins corps et le serrait dans ses bras, comme pour défier qu'on lui enlevât. La résignation lui était impossible, et, comme il arrive trop souvent, ses appréhensions de l'avenir furent si vives qu'elles altèrent le bonheur du présent.

Quoique la religion du serment fût profonde chez Hélène, il était impossible que le désir d'éluder sa promesse ne lui vînt pas. Le retour du comte à la vie de famille aurait seul pu l'annuler, mais les dernières crises avaient creusé entre les deux époux un abîme impossible à combler; Hélène d'ailleurs n'aurait pu se résoudre à subir une intimité sans amour, et son amour était mort comme meurent les amours des vieillants natures, sous le mépris. Les lachés seules disputent morceau à morceau les lambeaux souillés des cœurs qui leur

échappent. Il ne restait donc à la comtesse aucun espoir de se soustraire à la sentence qu'elle avait été obligée de prononcer sur elle-même, et cependant elle était décidée à ne pas abandonner son fils à la surveillance distrait du comte, à des soins mercenaires, trop souvent corrompueurs. Elle cherchait sans cesse un moyen de concilier ces deux impossibilités : tenir son serment, garder Ivan pour elle seule.

Elle faisait parfois le projet d'offrir au comte les trois quarts de sa fortune, mais elle sentait vite qu'il s'indignerait de ce marché honteux pour lui; puis elle projetait de vendre ses propriétés et de s'enfuir en Amérique; elle se sentait retenue par la vieillesse du prince, qui était établi à quelques verstes de la Bouldaïa, et dont elle était la seule parente; enfin son amour pour le pays natal lui faisait regarder cette expatriation comme une terrible extrémité.

Hélène était Russe au fond de l'âme, comme le sont tous les Moscovites, plus intimement attachés au sol que les habitants des provinces septentrionales, qui se font gloire d'être cosmopolites. La comtesse voulait faire d'Ivan un bon Russe et non un citoyen du monde, et bien qu'elle eût l'esprit large, elle s'effrayait du contact des Américains démocrates. D'ailleurs, la guerre était imminente de l'autre côté de l'Atlantique, et son trésor n'eût pas été en sûreté là-bas non plus, exposé à la merci des flots et des collisions politiques.

Hélène faisait part de ses projets à Akoulina, qu'elle associait à toutes ses pensées; cette serve, qui poussait au fanatisme son attachement à sa maîtresse, apportait à ses rêves d'avenir son contingent de propositions dévouées, souvent absurdes; elle cherchait dans les saintes écritures tout ce qui pouvait avoir rapport à la position de la comtesse, et répétait souvent que le Seigneur lie et délie, et qu'Israël, repoussé par Abraham, ne devait obéissance et respect qu'à sa mère Agar. Ces citations bi-

bliques ne faisaient pas sourire la comtesse; malgré son instruction étendue, elle avait de la foi, et même, au point de vue des Occidentaux, quelques superstitions, car elle avait confiance dans le culte des saintes images, et la lampe d'argent brûlait nuit et jour devant son *ikônostas*. Elle mettait son Ivan sous la protection de ses patrons, et n'espérait plus que dans leur intercession efficace pour être préservé du malheur dont chaque jour avançait le terme inflexible.

Un an après le départ du comte, Akoulina, penchée un matin sur le berceau d'Ivan, s'apercevant qu'Hélène était plus triste que jamais, lui demanda la permission de lui raconter son rêve de la nuit.

« Vous allez être contente, Hélène Fedorowna, lui dit-elle, car ce rêve me vient du ciel, puisqu'il me prédit le bonheur auquel nous n'osons pas croire. Je voyais Vladimir Ivanowitch; il descendait de traîneau et s'avançait vers vous pour vous arracher Ivan; vous, vous cachiez l'enfant sous votre poitrine, et vous me disiez : « Partons, fuyons loin de lui ! » Mais Vladimir Ivanowitch vous suivait à grands pas, et vous étiez si lasse de traîner l'enfant que vous tombiez près du bouleau, en face de l'étang. Alors il saisissait Ivan, qui s'attachait à votre poitrine de toute la force de ses petites mains. Comme son père vous l'enlevait brusquement en le faisant crier, le doux agneau, je priai son patron, saint Ivan, et je lui dis : « Ne l'abandonne-t-il pas ? » Tout à coup, le bouleau s'est ouvert, et de sa cavité j'ai vu sortir saint Ivan. Il avait, comme sur l'image, de grands yeux bleus et des cheveux bouclés; il portait à son cou un collier de grosses perles. Je ne puis m'expliquer comment le saint put accomplir ce miracle, mais il prit Ivan dans sa main et le fit entrer tout entier dans une des perles, et le collier néanmoins restait intact. Comme Vladimir Ivanowitch se fâchait et réclamait ses fils, le saint lui donna

le collier, mais le père furieux de ne pouvoir deviner dans quelle perle Ivan était caché, vous jeta le collier à la face et disparut dans son traîneau. N'est-ce pas là un beau rêve ? »

La comtesse avait à peine écouté, mais Akoulina lui répéta si souvent ce songe bizarre, qu'elle y prêta quelque attention. Enfin, comme éclairée par une pensée soudaine, elle se leva, courut s'agenouiller devant l'*ikônostas*, et après une longue prière, elle revint vers Akoulina, qu'elle embrassa en lui disant :
« Loue Dieu, ma fille, ton rêve m'a inspiré. Je garderai Ivan malgré son père, et je ne manquerai pas à mon serment. »

X.

On a trop vanté les voyages comme remède aux crises amenées par les passions. Si l'on pouvait changer d'idées et de caractère en changeant d'horizon, ce serait là un traitement infallible; mais on se porte soi-même dans tous les milieux, et si les distractions des yeux et de la pensée endorment les blessures du souvenir, il est puéril d'attribuer à ces influences extérieures et passagères. Ces calmants n'opèrent qu'une diversion momentanée et toute superficielle.

Le comte Knaseff se procura cependant quelques moments d'oubli. En moins d'un an, il parcourut toute l'Allemagne, séjournant dans les villes d'eau, où il se livra aux frénétiques émotions du jeu. De là, il passa en Angleterre, où la hardiesse de ses paris sur la *turf* lui fit une réputation. Enfin, il se fixa à Paris, où son nom devint bientôt familier à ce clan de jolies répronées qui marchent à l'assaut de toutes les fortunes avec des sourires pour toutes armes.

Knaseff se livra au plaisir avec cette fougue d'écolier maraudeur qui caractérise les Russes

échappés à la gênante surveillance dont la police gouvernementale embarrassait à Pétersbourg les écarts des plus élevés comme des plus humbles particuliers. De tout temps, le choix instinctif et raisonné des hommes qui cherchent la liberté absolue du plaisir s'est porté sur une ville privilégiée, où les vices élégants ont assis leur cour plénière.

Ce que Rome a été sous les derniers empereurs, ce que Venise s'est montrée plus tard, Paris l'est aujourd'hui, et n'a pas lieu de s'enorgueillir de l'affluence d'étrangers qui inonde ses murs (1). Ce que les Français prennent pour un hommage à leur supériorité n'est qu'une injure déguisée; il entre beaucoup de dédain pour eux dans l'empressement avec lequel leurs hôtes leur jettent leur or en échange des excitations et des jouissances qu'ils n'osent goûter qu'en secret dans leur patrie, et dont ils usent ouvertement à Paris, car il est reçu parmi eux que la vie parisienne est comme un perpétuel carnaval avec ses licences tolérées des plus sagées. Cela est si vrai, qu'une fois revenus à Pétersbourg, les Russes dénigrent la France et tournent en ridicule ceux d'entre eux qui ont le naïf cynisme de se tenir trop au courant des calembours, des mots nouveaux, des fantoches à la mode adoptés par les oisifs parisiens.

Knaseff fut pendant trois ans le lion de la colonie russe à Paris. C'est dire qu'il jetait l'or à pleines mains, avec cette insouciance que certains gens trouvent noble, et beaucoup d'autres insolente. C'est dire aussi qu'il rompit ses liens avec Blanche.

Il comprit bientôt le ridicule de cette liaison, que sa date rendait trop vénérable pour qu'elle pût être scandaleuse, et il ne s'asservit au joug d'aucune femme, se réservant de leur offrir à toutes un même hommage chargé d'un voluptueux mépris.

Blanche n'eut pas à se plaindre du comte,

(1) Ecrit en 1867.

(La suite à demain.)

épargner à l'avenir l'offense de vos communications et de vos distributions.

LETTRÉ D'ALLEMAGNE

Berlin, 20 juin.

A défaut d'autres événements, le congrès des catholiques allemands à Mayence a été beaucoup remarqué ici et dans tout le pays.

Les télégrammes et des adresses contenant les félicitations les plus chaleureuses sont venues de plusieurs points de l'Allemagne et de l'Europe.

Le télégramme de Vienne était signé par M. Harran, haut fonctionnaire et retraité; celui des catholiques italiens réunis en congrès à Venise, par le prince Salviati; celui de Londres, par le duc de Norfolk, président de l'Association générale des catholiques anglais.

Un dignitaire de la cour d'Autriche, le baron de Stillefeld, était également et y a hautement affirmé que les catholiques autrichiens n'attendaient que d'une étroite union avec l'Eglise le salut de la monarchie.

En même temps, on a invité les catholiques allemands à se rallier en masse à l'association, et pour le faire impudemment en Prusse, où cette association est poursuivie, on a modifié deux articles des statuts en opposition avec la loi prussienne.

Un des rédacteurs de la Germania, de Berlin, a dit bien haut que les associations locales existant en Prusse ont un caractère politique. Raison de plus à ses yeux pour que tous les catholiques prussiens s'y rallient.

La même feuille ajoute que toute cette manifestation est une déclaration de guerre à la constitution de l'Empire. Et dire qu'il y avait à la des députés au Reichstag! C'est une vraie conspiration!

Les catholiques réunis à Mayence ont, du reste, tenu à affirmer que s'ils n'aiment pas M. de Bismarck, ils restent fidèles à l'empereur. Et au banquet de trois cents couverts qui a suivi la dernière séance du congrès, ils ont toasté au grand-duc de Hesse, à l'empereur Guillaume et aux autres princes de la confédération.

Quelques jours avant le congrès, les membres du bureau ou comité dirigeant de l'association avaient adressé une sorte de manifeste à tous les catholiques allemands. Les signataires de ce document viennent d'être, pour ce fait, assignés pour le 24 juillet devant le tribunal de police correctionnelle d'Aix-la-Chapelle.

Les conflits religieux, loin de s'apaiser, paraissent se raviver de jour en jour. On avait dit que le gouvernement hésitait à destituer les curés de la rive gauche du Rhin, qui n'ont pas été nommés conformément aux lois de mai. Il y en a 1,241 dans ce cas, répartis entre les trois diocèses de Cologne, Trèves et Münster.

On annonce maintenant que, dans les deux derniers de ces diocèses, on va procéder à ces destitutions en masse, ce qui ne saurait manquer de provoquer une formidable agitation.

Les voyageurs qui viennent des bords du Rhin assurent, en effet, que la surexcitation est extrême parmi les catholiques, et si l'on veut à la prière de leurs pasteurs et si l'on leur égarés, il est difficile de prévoir ce qui peut en résulter.

L'attitude de la Bavière à l'égard de l'empire a été assez satisfaisante dans les derniers temps. Les députés de cet Etat au conseil fédéral ont combié les vœux de la Prusse en votant pour un projet de loi qui étend le mariage civil à tout l'empire.

D'autre part, l'affaire Fugger, qui avait excité les vives susceptibilités, paraît devoir se terminer à la satisfaction de la Prusse, et le gouvernement bavarois aurait fait savoir que la loi contre les jésuites serait appliquée à la père Herrmann Fugger, quel que fut le vote de la Chambre haute. Mais en même temps il est venu de Munich certaine rumeur qui indique chez Louis II des dispositions profondément défiantes à l'égard du parti unitaire, qui est le parti dominant à Berlin.

On raconte que, peu après les débats sur l'affaire Fugger, Louis II manda les ministres Lutz et Pfretschner. Il leur déclara qu'il exécuterait loyalement, envers et contre tous, les lois votées par le Reichstag et sanctionnées par l'empire. « Surtout, ajouta-t-il, je n'entends pas me laisser entraîner par le courant libéral » qui semble régner en Bavière. Il est un parti qui se remue et s'agite en vos d'un but que je ne saurais approuver. Son idéal est une Allemagne pour laquelle je n'aurais certainement pas pris les armes, car il m'aurait fallu cesser d'être Bavarois.

Chacun comprend que Louis II a voulu parler d'une Allemagne unitaire d'où les petits Etats auraient disparu, où les petits souverains seraient devenus de grands seigneurs, richement apauvris. On comprend que cet idéal ne soit pas le sien; mais c'est celui du parti dominant, qui en poursuivant la réalisation par tous les moyens et sans se laisser arrêter par aucun scrupule. Après tout, c'est l'affaire du roi de Bavière et de ses collègues couronnés.

ÉCHOS DE PARTOUT

On lit dans le Journal de l'Alsace du 25 juin:

« Depuis le traité de Francfort, hommes politiques et sociétés savantes, en Allemagne, s'occupent à justifier, par toutes les raisons et mille arguments, l'annexion de l'Alsace.

« La Société anthropologique de Berlin n'a pas voulu rester en arrière. A son tour elle vient à la rescousse et tient à prouver que les Alsaciens, en raison même de leur physiologie, devaient faire retour à l'Allemagne. Dans ce but, elle s'est adressée aux instituteurs et aux chefs d'établissements d'instruction pour connaître la couleur des yeux, des cheveux et de la peau des enfants confiés à leurs soins.

« Comme les instituteurs sont des fonctionnaires de l'empire et qu'à ce titre ils ne peuvent accepter, même temporairement, aucune fonction, quelle qu'elle soit, sans l'approbation de l'autorité supérieure, ainsi que vient de leur rappeler une circulaire officielle, la Société anthropologique s'est assurée des concours bienveillants de l'administration.

« C'est par l'intermédiaire de leurs chefs hiérarchiques que les instituteurs ont reçu le tableau suivant qu'ils ont mission de remplir. Ils doivent avoir soin d'inscrire, dans une colonne à part, les résultats fournis par les israélites, dont la Société anthropologique admet l'origine étrangère et le type oriental.

Table with 3 columns: Ecote de, Nombre des élèves..., and Parni lesquels (israélites, non allemands). Rows list eye colors and hair colors.

« C'est un spectacle curieux de voir les instituteurs faire défiler devant eux la bande joyeuse de leurs élèves pour les classer exactement dans l'une ou l'autre de ces onze catégories.

« Ce n'était pas toujours chose facile, mais grand était leur embarras quand paraissaient des enfants dont le chef flamboyait sous une rousse chevelure.

« Hélas! les cheveux roux n'ont pas trouvé grâce devant la Société anthropologique, et les infortunés possesseurs de cette chevelure ont été sifflés et sifflés de nouveau par leurs autres sifflés et sifflés de nouveau par leurs autres sifflés.

« On n'est pas toujours chose facile, mais grand était leur embarras quand paraissaient des enfants dont le chef flamboyait sous une rousse chevelure.

« La reine Elisabeth avait laissé en mourant 5,000 robes à l'un de ses héritiers qui a été assez embarrassé de cette royale dot: une jeune princesse étrangère, qui vient d'arriver parmi nous, n'en possède pas une moins grande quantité, et quelque soit le grand nombre d'années qu'elle est appelée à vivre et que nous lui souhaitons, il lui sera impossible de les user toutes.

« Il paraît que la quantité d'habitats est une des prérogatives attachées au rang des souveraines et princesses de sang royal, mais nous ne comprenons pas ce que pouvait bien faire d'une pareille luxe de vêtements M^{me} Clémentine Monseur, qui vient de mourir à Bruxelles.

« Lors de la vente faite après son décès on n'avait jamais tant vu de robes à la fois: il y en avait des montages véritables, et elles étaient toutes neuves, chacune d'elles étiquetée, portant la date de sa confection, son prix, etc., etc., mais ce n'était rien accordé à côté de la multitude des chapeaux, manteaux, mantelets et mantilles, chaussures et pipes de linge, les châles seuls se sont vendus plus de 100,000 fr.

« On ne peut douter que la défunte n'eût quelque chose dans l'esprit de dérange, à moins cependant qu'elle n'eût le désir insatiable d'acheter des toilettes, désir dont tant d'autres personnes du sexe sont possédées, mais qu'elles ne peuvent satisfaire, n'ayant pas pour cela l'immense fortune de M^{me} Monseur.

« Voici les progrès qu'ont faits les moyens de communications dans les différentes parties du monde depuis six ans:

« Les lignes télégraphiques avaient en 1868, 57,166 milles géographiques de longueur; elles en ont aujourd'hui 77,000. Un ligne télégraphique est complétée depuis San-Francisco à travers le continent américain, l'Atlantique, l'Europe et la Sibirie, jusqu'aux bouches du fleuve Amour, sur les confins extrêmes de l'Asie, tandis que des branches latérales communiquent avec l'Inde, le Japon et l'Australie.

« A la même époque, les chemins de fer mesuraient 24,500 milles de longueur; aujourd'hui, ils en ont 37,300.

« Quatre millions de personnes sont transportées journalièrement par ce mode de locomotion, 3,300 millions de lettres circulent annuellement par les soins de la poste, soit 100 lettres par seconde.

« En 1860, les importations et exportations de marchandises s'élevaient annuellement à quinze cents millions de livres sterling; en 1870, ce chiffre était augmenté grâce à l'extension des chemins de fer et télégraphes, dans la proportion prodigieuse de 54 0/0, plus de trois mille cinq cents millions de livres sterling!

« Encore une anecdote sur Jules Janin: Tout près du corridor qui conduit au Théâtre-Français se cachait, il y a quarante ans, et se cache encore aujourd'hui le premier magasin de fleurs du quartier. Il était tenu par une femme des plus avenantes, douée d'un coup d'œil sans pareil; M^{me} Prévost, toujours prévenante, ne se contentait pas du commerce des fleurs; elle indiquait à chacun le bouquet qui lui convenait; elle assortissait les couleurs à la situation; elle ajustait les genres et les familles à ce qu'on avait à faire.

« En 1838, M^{me} Prévost vint à mourir, et Jules Janin écrivait son oraison funèbre avec la plume prestigieuse que vous savez.

« Le lendemain, un visiteur, mis en homme du monde, demanda à parler à l'auteur de Barnave.

« Monsieur, lui dit-il, je suis le gendre et aussi l'associé de M^{me} Prévost. L'honneur que vous venez de faire à cette digne femme ne saurait être apprécié à sa valeur. Permettez-moi pourtant de le reconnaître suivant nos moyens. Toutes les semaines, tant que vous vivrez, été comme hiver, printemps et automne, vous recevrez, à titre de souvenir, un bouquet de notre maison.

« L'engagement a été fidèlement tenu pendant trente-quatre ans et jusqu'à ces jours derniers.

« X... est pauvre. Par bonheur, dit M. Albert de Lassalle, il a eu l'idée, il y a une

trénaire d'années, de donner le jour à un fils, lequel s'est enrichi depuis et soutient son père à qui il fait une pension alimentaire.

« Hier, je rencontrais ce dernier sur le boulevard: — Oh allez-vous donc, papa X...? vous avez l'air bien joyeux!

« Pardine! je vais toucher mes droits d'auteur!

« Un beau mouvement oratoire! Un avocat s'écrie de sa plus belle voix, en agitant ses bras d'une façon frénétique: — Qui, messieurs! la cause de mon client est juste! Elle est sainte! C'est la cause de la loi elle-même, et si elle devait succomber, je quitterais cette toge, pour ne plus jamais la revêtir!...

« La Cour rend son jugement, la cause est perdue, et on en appelle une autre. L'avocat s'incline, prend une prise, retourne sa manche et recommence: — Je vais maintenant avoir l'honneur de vous présenter mes conclusions pour M. Martin contre M. Denis!

« Rien n'arrête les reporters convaincus. Cham nous montre, aux bords de mer, un monsieur qui passe sa tête dans la lucarne de la tente d'une baigneuse. — Pardon, madame, je suis reporter. Cette verrue que je vois sous votre bras gauche, est-ce de naissance!

« Le conseil général s'est réuni aujourd'hui à une heure de l'après-midi, dans la salle ordinaire des séances. 23 membres sont présents. M. le préfet assiste à la séance. Le procès-verbal du 25 juin est adopté. M. Falconnet demande la parole pour donner communication au Conseil d'une demande qu'il adresse et qu'il prie le Conseil d'adresser à M. le préfet, relativement à une décision prise récemment par l'administration des hospices.

« Par suite de cette décision, les indigents n'auront plus droit, à partir du 1^{er} juillet, aux consultations gratuites des médecins de l'hospice, à moins de remplir préalablement certaines formalités énumérées dans un avis publié par les journaux.

« M. Falconnet demande que M. le préfet use de son influence pour obtenir la révision de cet arrêté du conseil d'administration.

« M. le préfet répond en faisant observer que le conseil général est réuni en session extraordinaire, et qu'il ne peut, sans sortir de la légalité, traiter de questions qui ne lui ont pas été soumises par l'administration.

« Du reste, M. le préfet s'engage officieusement, et en dehors du procès-verbal, à agir de façon à pouvoir donner des renseignements utiles au conseil sur l'incident, lors de la session d'août.

« L'incident n'a pas de suite. L'ordre du jour appelle la discussion de la question d'annexion des communes suburbaines.

« M. Griaud lit son rapport d'ensemble sur les annexions précédentes. Ce rapport tend au rejet de toute annexion nouvelle.

« M. Durand lit un rapport d'ensemble sur les communes annexées. Ce rapport tend aux conclusions suivantes: — Vu le projet d'annexion, — Vu le plan, — Vu les délibérations, etc. etc.

« Considérant que les projets dont il s'agit ne sont nullement justifiés par les motifs indiqués, — Considérant que les conseils et les plus forts imposés des communes menacées ont repoussé le projet, — Considérant qu'une banlieue est indispensable à toute grande ville.

« Le conseil général émet, sur ce projet, un avis très-défavorable.

« M. Piron dit ensuite son rapport spécial sur les communes de Coire et de Caluire. Au nom de tous les propriétaires, de tous les ouvriers et de tous les contribuables, l'honorable conseiller demande le rejet de la proposition d'annexion.

« Enfin, M. Feuillat lit son rapport spécial sur les communes de Venissieux et de Villeurbanne. Ce rapport tend également au rejet de la proposition d'annexion.

« La discussion commence. — La séance continue.

« Le Conseil de préfecture s'est réuni, en séance publique, le vendredi 26 juin dernier, pour trancher une question fort importante qui est soumise à sa juridiction. Il s'agit de l'interprétation du traité passé entre la Compagnie du gaz de la Guillotière et la ville de Lyon.

« M. Du Marais, conseiller rapporteur, donne lecture des différentes pièces du procès et fournit des explications détaillées sur les points du litige.

« Le cahier des charges de la Compagnie porte que la ville doit payer une redevance successivement décroissante (savoir 0,2 c., 1 c. 1/2, 1 c. et 1/2 cent. par bec et enfin que dans une dernière période « l'éclairage sur la « voie publique sera fourni gratuitement. »

« Il est dit en outre que le nombre des lanternes allumées gratuitement ne pourra jamais dépasser 50 0/0 en plus de celles établies à l'entrée de la période de gratuité. »

« Et qu'en aucun cas la proportion entre l'éclairage public et l'éclairage particulier n'excèdera celle qui existera pour la Compagnie de Perrache.

« Le cahier des charges de la compagnie de Perrache, qui est antérieur au précédent, stipule que le nombre de lanternes allumées gratuitement ne pourra jamais dépasser 50 0/0 en plus de celles existantes au moment de la signature du traité.

« Or, la compagnie de la Guillotière soutient que ces dispositions différentes en apparence sont identiques au fond, et M^{me} Dulac, son avocat, demande que le conseil de préfecture rende en sa faveur un arrêté semblable à celui obtenu contre la ville par la compagnie de Perrache.

« La compagnie de la Guillotière, au moment de la stipulation de son traité, se trouvait dans des conditions moins favorables que la compagnie de Perrache, la ville le reconnaît, et il serait, par conséquent, peu équitable de la traiter plus durement, alors surtout que la ville lui a imposé des charges plus lourdes qu'à la compagnie de Perrache, en stipulant qu'elle participerait dans une certaine mesure à ses bénéfices.

« Ces mois période de « gratuité » n'ont pas le sens littéral que lui donne l'administration municipale: ils indiquent simplement l'époque à laquelle la compagnie, bien que recevant une redevance de la ville, ne retire aucun bénéfice de l'éclairage public, etc. etc.

« M^{me} Morin, au nom de la ville, s'oppose, pour combattre les arguments de la Compagnie, sur les expressions mêmes du traité: « Sans que le nombre total de lanternes allumées gratuitement puisse jamais dépasser 50 0/0 en plus de celles qui seront établies à la même époque de l'entrée de la période de « gratuité. »

« C'est là un texte très-net, très-précis, dont le sens ne peut être détruit par le plus ou moins de clarté de la phrase suivante. D'un

autre côté, le mot « gratuité » n'a trait qu'à l'intérêt général; il ne peut évidemment indiquer que le moment où la ville ne paiera plus de redevance pour l'éclairage public.

« Enfin, c'est précisément parce que la Compagnie de la Guillotière ne faisait que débiter et qu'on prévoyait une extension considérable de l'éclairage public et de l'éclairage privé par suite du développement futur de cette partie de la ville, que l'administration municipale en traitant avec cette Compagnie a pris pour base du maximum des lanternes gratuites à allumer non pas le nombre de lanternes existant au moment de la signature du traité, comme pour le gaz de Perrache, mais bien la quantité de becs existant à la fin de la 22^e année, etc., etc.

« Il serait impossible d'entrer ici dans des plus longs détails sur les arguments invoqués de part et d'autre. Nous n'avons voulu qu'esquisser la physionomie d'un procès qui est très-important, puisque la Compagnie de la Guillotière réclame 40,000 fr. environ à la ville.

« Après les plaidoiries brillantes des deux avocats, l'affaire a été renvoyée à quinzaine pour entendre les conclusions de M. le commissaire du gouvernement.

« Le Journal officiel du 28 juin contient la promulgation de la loi relative à la convention postale entre la France et les Etats-Unis, conclue le 28 avril dernier.

« Cette loi est suivie du texte de la convention. On se rappelle que la taxe à percevoir, en France, sur les taxes originales ou à destination des Etats-Unis, sera de 50 c. par 10 grammes ou fraction de 10 grammes, sous la réserve, par le gouvernement français, et la faculté d'appliquer ultérieurement la progression de 15 grammes en 15 grammes.

« Le ministre de la guerre vient de décider que l'appel des volontaires d'un an ait lieu cette année le 1^{er} novembre 1874. Du 1^{er} juillet au 31 août prochain, les candidats auront à adresser leur demande au préfet du département dans lequel ils désirent s'engager.

« Ces demandes, rédigées sur papier timbré, devront contenir les nom, prénoms, lieu et date de naissance, et si le candidat n'est pas bachelier ou élève d'une école du gouvernement, l'indication de la section dans laquelle il veut passer ses examens.

« Voici le passage de la circulaire de M. le ministre de la guerre relatif aux examens du volontariat.

« L'expérience des deux appels de volontaires d'un an déjà effectués a donné lieu de reconnaître qu'un certain nombre de jeunes gens étaient arrivés dans leurs corps avec des notions élémentaires insuffisantes, qui ne leur ont pas permis de suivre avec fruit les cours réglementaires; qu'après avoir été une cause de retard pour leurs camarades, ils n'ont pas pu satisfaire aux examens à l'expiration de leur année de service, et ont dû être retenus une seconde année sous les drapeaux.

« Pour remédier à cet état de choses, je recommande aux commandants de recrues de faire inscrire sur les listes de classement que les jeunes gens qui joindront aux notions élémentaires et pratiques de leur profession, la connaissance des matières obligatoires de l'enseignement primaire et qui auront mérité l'une des mentions: Très bien, bien ou assez bien.

« Conformément à la proposition qui m'en a été faite par plusieurs préfets, j'ai décidé que, dans les départements où la nécessité en sera reconnue, il pourra être adjoint à la commission d'examen, sur la désignation du préfet, d'après la demande qui lui en sera faite par le président de ladite commission, un ou plusieurs professeurs d'un lycée ou des écoles primaires qui voudront bien se charger d'instruire les jeunes gens sur les matières obligatoires de l'enseignement primaire, en présence des examinateurs professionnels.

« Les personnes qui, contrairement aux avertissements déjà donnés, continueraient à porter certaines croix dites « des ambulances, des franc-tireurs, etc. ou médailles commémoratives dont l'origine remonte à la dernière guerre, et qui n'ont jamais été autorisées par le gouvernement, s'exposeraient également aux peines édictées par l'article, ci-dessus visé, du code pénal.

« BOUCHES-DU-RHÔNE. — A Marseille, la question qui prime toutes les autres, en ce moment, est la question des eaux. Marseille est menacée de ne plus en avoir dans deux ans. Les eaux de la Durance amonées par les gigantesques aqueducs de Roquevaure sont cantonnées dans des bassins d'épuration que le vase a successivement comblés. Un seul fonctionnaire maintenant: celui de Réalator. Il a une superficie de 85 hectares, 13 mètres sur 100 mètres.

« Des projets présentés pour remédier à ces calamités futures, celui de M. Griaud, ingénieur à Caux, lauréat de l'Académie des sciences, est le plus en faveur, approuvé par MM. Dumas, Poligot et le général Morin.

« M. Griaud a dit de Caux se fait fort de verser dans deux ans, dans le canal actuel, dix hectolitres par seconde d'eau clarifiée.

« Les amis et connaissances des familles BRÉMOND, CHARPINE et SAVOYE, qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de Monsieur

« Joseph CHARPINE, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu mardi 30 juin 10 heures 3/4.

« Le convoi partira du domicile du défunt, rue Royale, 13, pour se rendre à l'église Polycarpe, et de là au cimetière de Loyasse.

« SOIES ET SOIERIES. REVUE DE LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

« L'animation qui s'est manifestée sur les marchés italiens, à Milan surtout, ne paraît pas devoir se prolonger; la hausse, haute-cote est arrivée avec de la hausse, hausse-cote paraît assez modérée, du reste, à nos voisins d'au-delà des Alpes.

« Ce mouvement de reprise, déterminé par des déceptions, exagérées sans doute, de l'importance de la récolte et le rendement, n'est pas autre chose qu'une réaction à la trop forte baisse qui a été escomptée au moment des éducations. Il pourra bien se prolonger quelque temps, c'est-à-dire tant que les flateurs n'auront pas encore de la soie nouvelle à offrir, mais ce qui s'est passé de dernière pourrait bien se passer encore cette année-ci, lorsque les flateurs auront leurs produits à la vente; peut-être éprouveront-ils des déceptions sur leur production, qu'ils envoient aujourd'hui à notre pays, et qui fait certain, qui frappe tout le monde, est de l'effervescence des flateurs français et de l'effacement de ceux d'Autriche, de Belgique, de la France et de la Suisse.

« Sur le chemin de fer de Saint-Etienne, entre Givors et Lyon, des marquisés en zinc, aux stations, ont été criblées comme des écumes.

« On se souviendra longtemps de l'orage du 21 juin 1874.

« Un vol de 50,000 fr., commis au préjudice de la maison de banque veuve Guérin, fit assez de bruit, il y a un peu plus de deux ans pour qu'on ne l'ait pas oublié.

« Un américain s'était fait remettre cette forte

somme en produisant une fausse lettre de crédit. L'audacieux voleur était descendu à l'hôtel de l'Europe et un ancien garçon de cet hôtel crut le reconnaître l'autre jour à Lyon.

« Sur ses indications, la police aussitôt prévenue, arrêta l'acheteur d'une maison américaine, qui n'eut pas grand peine à justifier de son identité, c'est-à-dire de son honnêteté. Il fut relâché avec force excuses; ce qui ne compense jamais entièrement, il faut bien le dire, les désagréments des méprises de ce genre. Celle-ci était tombée sur une personne bien connue à Lyon, et qui représente une maison qui ne l'est pas moins.

« Voici une preuve de plus du danger que les enfants courent lorsqu'ils essaient de monter sur le derrière des voitures qui passent sur leur chemin.

« Un bambin de huit ans a voulu s'accrocher à un camion qui parcourait le quai Saint-Vincent, et, par suite d'un mouvement maladroite, il est tombé sur le pavé en se faisant de fortes contusions à la tête.

« On ignore encore si cet enfant pourra être sauvé.

« Samedi matin, à onze heures, un charpentier occupé à réparer le plancher du pont de l'Hôtel-Dieu, est tombé dans le Rhône.

« Il a été heureusement retiré presque aussitôt par deux courageux passants qui l'ont recueilli dans une barque.

« On lit dans Lyon-Journal: — On se rappelle que, lors du fameux naufrage de l'Amérique, quatre naufragés avaient été recueillis par un navire inconnu, et que, depuis cette époque, on n'en avait reçu aucune nouvelle.

« Dans son numéro d'hier soir, le Salut public annonçait, d'après le Figaro, que deux de ces personnes, M^{me} Rivoire et sa fille, sont lyonnaises, et que M. Rivoire se trouve en ce moment à Lyon sans nouvelles de sa famille.

« Que les parents et amis de M. Rivoire se rassurent, car une dépêche télégraphique nous apprend que ces deux personnes viennent d'arriver au Havre, à bord du Lafayette, ainsi que leurs deux autres compagnons d'infortune, M^{me} Salarnier et le jeune Henri Prévost.

« Le Miramichi, vaisseau anglais qui les avait recueillis, les avait débarqués à Bathurst, au Canada.

« M. le général Viovy, grand chancelier de la Légion d'honneur, croit devoir rappeler qu'aux termes de l'ordonnance du 16 avril 1824 et du décret du 10 juin 1853, aucun Français ne peut porter les insignes d'un ordre conféré par une puissance étrangère, sans avoir été préalablement autorisé par un décret de la Légion d'honneur. L'ordonnance et le décret précités interdisent, en outre, d'une manière formelle, le port d'insignes autres que ceux de l'Ordre et du grade spécialement portés au décret d'autorisation.

« Cette dernière disposition concerne, tout particulièrement, les titres de décorations dont le ruban est semblable à celui de la Légion d'honneur. Le décret de concession mentionne, en effet, que l'autorisation relative à ces décorations n'est accordée qu'à la condition expresse que le ruban n'en sera jamais porté sans qu'il soit toujours accompagné ostensiblement de la croix.

« L'article 259 du code pénal est applicable aux personnes qui contraignent à ces prescriptions. Cet article est ainsi conçu: — Toute personne qui aura porté publiquement un costume, un uniforme ou une décoration, qui ne lui appartient pas, ou qui se sera attribué des titres, qui ne lui auraient pas été légalement conférés, sera punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

« Les personnes qui, contrairement aux avertissements déjà donnés, continueraient à porter certaines croix dites « des ambulances, des franc-tireurs, etc. ou médailles commémoratives dont l'origine remonte à la dernière guerre, et qui n'ont jamais été autorisées par le gouvernement, s'exposeraient également aux peines édictées par l'article, ci-dessus visé, du code pénal.

« M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs d'académie la circulaire suivante concernant les engagés conditionnels d'un an: Paris, 20 juin 1874.

« Monsieur le recteur, J'ai l'honneur de vous transmettre un exemplaire d'une circulaire en date du juin courant, par laquelle M. le ministre de la guerre fait connaître les instructions auxquelles il conviendrait de se conformer pour les principales opérations relatives à l'appel, en 1874, des engagés conditionnels d'un an.

« Vous remarquerez, monsieur le recteur, qu'en ce qui concerne particulièrement les examens réglementaires, M. le ministre de la guerre a décidé que, dans les départements où la nécessité en sera reconnue, il pourra être adjoint à la commission d'examen un ou plusieurs professeurs d'un lycée ou de écoles primaires.

« Vous voudrez bien appeler sur ce point l'attention de MM. les inspecteurs d'académie, et leur recommander de proposer, le cas échéant, à MM. les préfets, les fonctionnaires qui réunissent les conditions nécessaires pour apporter un utile concours dans les examens dont il s'agit.

« Ces fonctions seront gratuites. Je vous serai également obligé d'inviter MM. les inspecteurs d'académie à donner la plus grande publicité possible à la présente circulaire, soit par son insertion aux bulletins départementaux de l'instruction primaire, soit par tous autres moyens en leur pouvoir.

« J'ajouterais, enfin, que je recevrai avec intérêt les communications que MM. les examinateurs voudront adresser sur les résultats des examens auxquels ils auront pris part, au point de vue du degré d'instruction des candidats.

« Recevez, etc. Pour le ministre: Le directeur de l'enseignement primaire, BOUVAN.

« Hier, dimanche, malgré une pluie torrentielle, les joueurs de boules des Brotteaux n'ont cessé toute la journée de se livrer à leur passion favorite.

« C'était plaisir de les voir, un parapluie dans une main, une boule dans l'autre, pointer et tirer avec une ardeur sans pareille, et ramasser leurs engins au milieu de la boue.

« Saints adeptes du jeu de boules! Vous qui soutenez la vieille réputation lyonnaise, recevez ici l'expression de notre admiration profonde!

« Les dégâts occasionnés par la grêle aux fontaines et aux ciels vitrés sont loin encore d'être réparés. Ce n'est pas avant trois semaines ou un mois que les gares auront leurs vitres.

« Pour la distribution des prix à l'Alcazar, on avait eu le soin de faire tomber préalablement tous les fragments de vitres demeurés aux fers des vitrages, et dont la chute aurait pu blesser les assistants.

« Pour donner une idée de la force de projection des grêlons, nous dirons que nous avons vu une fois des tiges en verre que l'on met sur les toitures pour éclairer les greniers, et qui ont deux centimètres d'épaisseur, plus de quatre nervures saillantes, cassées net par ce qu'on peut véritablement nommer un de ces projectiles.

« Sur le chemin de fer de Saint-Etienne, entre Givors et Lyon, des marquisés en zinc, aux stations, ont été criblées comme des écumes.

« On se souviendra longtemps de l'orage du 21 juin 1874.

« Un vol de 50,000 fr., commis au préjudice de la maison de banque veuve Guérin, fit assez de bruit, il y a un peu plus de deux ans pour qu'on ne l'ait pas oublié.

« Un américain s'était fait remettre cette forte

somme en produisant une fausse lettre de crédit. L'audacieux voleur était descendu à l'hôtel de l'Europe et un ancien garçon de cet hôtel crut le reconnaître l'autre jour à Lyon.

« Sur ses indications, la police aussitôt prévenue, arrêta

ont apporté des chiffres élevés, tout le monde a pu remarquer que l'augmentation était due à quelques gros achats de Chine, Japon et Bengale, les seules soies sur lesquelles on n'ait pas essayé de relever les prix.

La hausse actuelle a cependant un bon côté pour les producteurs d'étoffe. Il est peu probable, à moins d'événements très graves que nous revoyions de sitôt, les prix véritablement très bas qu'on a pratiqué pendant le courant des éducations. Ces prix offrent donc une base certaine sur laquelle les commissionnaires étrangers pourront se fixer, et cela nous fait espérer pour l'avenir des affaires plus faciles. Quant à présent les nouvelles des débouchés de notre fabrique sont complètement nulles.

Le marché de Milan n'a pas manqué d'animation cette semaine; les demandes des fabricants étrangers et les affaires traitées ont été nombreuses malgré les prix élevés. Les organes classiques ont été particulièrement recherchés. Les organes classiques 18/22 demandés à 98 livres étaient tenus à 100 livres; on offrait 95 et 96 pour des qualités supérieures dont on demandait 97 et 98; les qualités belles qui trouvaient acheteurs de 90 à 92 étaient tenus à 94. Il s'est toutefois fait pas mal d'achats aux prix offerts par les acheteurs.

A Florence on estime que les nouvelles grèves reviendront aux fleurs au prix de 70 à 75 livres le kilogramme. On aurait pu, il y a peu de jours, engager quelques balles à livrer au prix de 75 à 78 livres pour de bonnes grèves 9/11 et 10/12; mais l'achat d'une cinquantaine de balles qui a été fait dans les premiers jours de la semaine au prix de 76 à 85 livres ont grisé les filateurs.

Le marché de Londres n'a pas pris part à l'effervescence des marchés italiens, il est resté calme. Les dernières dépêches de Shanghai apportent une amélioration de 5 à 10 taëls sur les prix précédents.

On cotait le 23 juin : Tannée koo fong sing, n° 3, 390 taëls. Lion d'or, n° 1, 360 — n° 2, 340 — n° 3, 320 — Red Peacock, 310 — Blue-Elephant, 305 —

Les exportations depuis l'ouverture de la saison s'élèvent à 4.000 balles. Les marchés des cocous sont complètement terminés en France, ils se sont clos en hausse; les prix de début qui avaient fléchi, ont été atteints. Le cours moyen peut être estimé à 4.25 pour les verts, et 5.25 à 5.50 pour les jaunes.

En Italie, les marchés touchent à leur fin. Celui de Cuneo (Cuni) dans le Piémont, a cependant encore enregistré dans ces derniers jours des ventes considérables, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

Table with 2 columns: Marché du 23 juin, 87.750 kilogr. and 2 sub-columns for quality and price.

Voici les derniers prix pratiqués sur les derniers marchés :

Table with 3 columns: Marchés, Qualité sup., and Qualité ordin.

Ces prix s'entendent en livres italiennes, change sur France à 110.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance spéciale du Journal de Lyon.)

C'est demain que la commission des Trente vote sur les articles des propositions Périé, Lambert Sainte-Croix et Wallon, après qu'elle nommera son rapporteur qui, probablement, sera encore M. Dabrie, surtout si la commission ne se prononce sur aucun projet particulier pouvant engager le rapporteur lui-même. Dans la commission, le projet qui a le plus de chances est celui de M. Lambert Sainte-Croix; dans l'Assemblée, c'est celui de M. Périé. On s'accorde à reconnaître que si une proposition constitutionnelle peut réunir une majorité finale, celle du centre gauche sera votée.

M. Casimir-Périer a confiance, mais l'amour paternel l'aveugle peut-être un peu; il y a cependant de sérieuses raisons de penser qu'une petite partie du centre droit se ralliera; mais il serait capital, à ce point de vue, que la motion du centre gauche arrivât la dernière dans la discussion, parce qu'alors, toutes les autres étant rejetées, les députés qui veulent absolument organiser quelque chose ne seraient plus retenus par le point d'honneur ou l'esprit de parti et pourraient admettre sans aucun scrupule le pis-aller d'une république avec second chambre et faculté de révision.

M. Savary, secrétaire du centre droit, qui envoie au *Moniteur universel* des correspondances assez remarquables, a même insisté à plusieurs reprises pour que le centre droit, qui ne peut avoir d'illusion sur le succès de la motion Lambert Sainte-Croix, s'appropriât dès maintenant la proposition Casimir-Périer: tout au moins la forme des arguments présentés par M. Savary, fait supposer qu'il est lui-même décidé dans ce sens. Il déclare d'ailleurs que le succès de cette proposition est assuré en tout cas si elle est discutée en dernier lieu.

Le *Soleil* allait plus loin: il exprimait la pensée que la majorité Périé serait d'une trentaine de voix, grâce à l'influence de M. de Montalivet; mais l'organe officiel des princes d'Orléans paraît obéir en ce moment à des directions assez contradictoires. Dans ce même numéro du *Soleil*, on insinuait que la conversion de M. de Montalivet, déjà ancienne, n'avait guère de valeur pour cette raison, et pour cette autre que M. de Montalivet, vieux et valetudinaire, ne s'occupait guère plus de politique active; il faisait entendre, en un mot, que M. de Montalivet n'était plus guère, passez-moi le mot, qu'un vieux radoteur.

Les journaux réactionnaires ne se sont pas contentés de le faire entendre, ils l'ont dit presque en propres termes, et le *Journal de Paris* lui-même, revenant à la charge par la plume assez peu mesurée de M. Teste, nous apprend que M. de Montalivet vit dans la retraite, n'exerce plus d'action sur les hommes de son temps et montre un découragement que l'âge explique. Encore le vieux radoteur comme vous voyez.

Il est vrai que, dans un autre article, le *Journal de Paris* proteste contre les mauvais traitements dont M. de Montalivet est l'objet, de la part de certains journaux conservateurs.

Ces contradictions ne sont pas rares dans la politique du journal de M. Hervé, et peut-être ne sont-elles que le résultat des antagonismes que nous revoyons de sitôt, les prix véritablement très bas qu'on a pratiqué pendant le courant des éducations. Ces prix offrent donc une base certaine sur laquelle les commissionnaires étrangers pourront se fixer, et cela nous fait espérer pour l'avenir des affaires plus faciles. Quant à présent les nouvelles des débouchés de notre fabrique sont complètement nulles.

Ce serait une preuve de plus, et une preuve décisive, de la désorganisation complète du parti orléaniste. Voici un témoignage plus décisif encore, quoique beaucoup plus ancien: on m'assure que le 20 octobre 1873, c'est-à-dire dans tout le feu de la campagne monarchique, close sept jours plus tard seulement par le manifeste du comte de Chambord, M. le comte de Paris a écrit à M. Casimir-Périer pour le féliciter de sa politique de résistance aux tentatives de restauration; il faisait entendre que le programme du comte de Chambord ne pourrait jamais convenir à la France libérale, à la France de 89, et il semblait même qu'il regretta, dans une certaine mesure, sa démarche de Frohsdorf.

Je ne sais si M. Casimir-Périer se fit servir de cette lettre au cas où la proposition de restauration monarchique eût été portée à la tribune avec des chances sérieuses de succès; mais il l'a naturellement conservée et on m'assure qu'il pourrait bien un jour la livrer à la publicité.

Pour en revenir à la lettre de M. de Montalivet, M. Thiers disait ce matin :

« Ce qui prouve l'importance de cette lettre, c'est l'irritation qu'elle a soulevée dans le camp légitimiste et réactionnaire. M. de Montalivet est un homme d'un parfait bon sens, d'une grande finesse et d'une grande fermeté, je dirai même d'un grand courage, comme il l'a souvent prouvé, notamment en 1848 et sous l'empire. Il a toujours été de la nuance Molé et les doctrinaires l'avaient en horreur. »

« Son dévouement à la personne du roi Louis-Philippe le préservait heureusement des inimitiés de ce parti funeste. Il n'a donné aux princes d'Orléans que de bons conseils, surtout depuis leur retour en France. Il n'a pas cessé de leur dire: Ne contrariez pas la réorganisation du pays, sous quelque forme de gouvernement qu'elle se fasse; la France vous tiendra compte de votre patriotique réserve. »

Parmi les hommes politiques qui poussent le parti orléaniste à la résistance, on cite M. Hervé. Il paraît du reste que M. le comte de Paris, en se décidant à la démarche du 5 août, avait obéi en grande partie à l'influence du directeur du *Journal de Paris*.

Vous savez l'échec complet de M. Magne dans la commission du budget. La proposition de M. Wolowski, déjà présentée en vain par M. Léon Say, a été cette fois adoptée par 12 voix contre 8. M. Magne l'a combattue avec la plus grande énergie, du moins avec toute l'énergie dont il est encore capable, car il paraissait hier très-affaibli, très-vieux; il s'appuyait en sortant de la séance, sur deux de ses collègues, et l'on s'accorde à dire que sa parole est moins nette qu'autrefois.

Il a déclaré devant la commission que jamais il ne donnerait son consentement aux propositions de M. Wolowski: « Ce serait, a-t-il dit, un démenti donné à toute ma vie. J'aimerais mieux m'en aller. » Ce qui a fait dire tout bas à un député: « M. Magne se trouve placé dans un dilemme cruel: S'il se rend, il dément toute sa vie; s'il donne sa démission, il dément également toute sa vie. »

On ne doute pas, comme je vous l'ai déjà dit hier, que M. Magne ne pose la question de confiance et ne soit en minorité. L'Assemblée est épuisée, et avec raison, du déficit de près de 24 millions que révèle déjà les tableaux des impôts et revenus indirects pour avril et mai 1874. Il est certain que cette différence énorme entre les évaluations budgétaires et les recettes effectives provient de ce que les impôts indirects sont trop chargés; et on a proposé de les charger encore!

L'Ordre a profité des perquisitions dont ses administrateurs et amis viennent d'être l'objet pour faire une sorte de page-affiche avec ce titre en lettres énormes: « La conspiration bonapartiste. » Elle a publié des lettres de M. Dogué de la Faconnerie, de M. Mansart, d'un bonapartiste rémois, enfin les lettres de MM. Amigues et Lebrun-Rabot, déjà parues ce matin dans le *Gaulois*.

Je ne trouve pas grand chose d'intéressant dans cette série de documents: je vois pourtant qu'il est question, dans la lettre de M. Mansart, d'un *Comité de comptabilité*, dont font partie les gros-bonnets du bonapartisme, qui tenait des réunions deux fois par semaine, chez M. Rouher, et qui gérait les fonds résultant des sacrifices communs que s'imposent des partisans de l'Appel au peuple. « Je ne serais pas surpris que ce *Comité de comptabilité* n'eût des rapports très-étroits avec le fameux « comité central de l'Appel au peuple, » si hautement désavoué à la tribune par M. Rouher.

L'empire n'eût pas hésité à voir là un complot et les prévenir sans doute à Mazas; la République est moins prompt et plus réfléchi. Elle attend: il faut attendre comme elle, et peut-être ne perdra-t-on rien par attendre; le Français engageait déjà hier soir les journaux bonapartistes à la prendre de moins haut avec la justice.

Paris, 29 juin, 5 h. m. Le *Soleil* croit savoir que le maréchal de Mac-Mahon a l'intention d'adresser à l'armée un ordre du jour à l'occasion de la revue d'hier. Il dit que ce document aurait le caractère et la portée d'un acte politique.

Après avoir louché l'attitude et la bonne tenue de l'armée, le maréchal de Mac-Mahon affirmerait énergiquement les droits qu'il tient de la confiance de l'Assemblée, notamment d'après le vote du 20 novembre, prorogant ses pouvoirs.

Le *Soleil* ajoute que cet ordre du jour à l'armée rassurerait l'opinion publique, écartant toute crainte de voir le maréchal abdiquer et disparaître d'un pouvoir protégeant la France contre les surprises de l'émeute, comme contre les intrigues des partis.

Mais il y a mieux en ce moment: le prince Orloff a en l'occasion de faire entendre que l'empereur avait une très-vive sympathie pour le général Le Flô et qu'il désirait de le voir maintenir à son poste de Saint-Petersbourg. Comme la Russie est une des puissances qu'il est le plus important de ménager, le maréchal n'a pas hésité: il a sacrifié des amitiés trop exigeantes aux véritables intérêts de la France, et le général Le Flô ne tardera donc pas à repartir pour la Russie.

Vous avez probablement reproduit une note de la *Gazette de Strasbourg* où il était dit que l'impératrice d'Autriche, sur la demande de notre gouvernement, avait résolu de traverser la France pour se rendre à l'île de Wight, où elle est attendue au mois de juillet prochain par la reine d'Angleterre. L'empereur d'Autriche ira rejoindre sa femme au mois d'août.

La même époque, le prince royal de Prusse et sa femme, qui est fille de la reine d'Angleterre, se rendront également dans l'île de Wight à Osborne. Trois grandes monarchies seront donc représentées dans cette résidence.

La présence de la princesse royale de Prusse est toute naturelle, et celle de son époux ne doit pas surprendre davantage si l'on songe à l'affection que met depuis quelque temps le gouvernement de Berlin à protester de ses sympathies pour le peuple anglais. Mais pourquoi l'empereur et l'impératrice d'Autriche éprouvent-ils le besoin de se rencontrer avec les futurs souverains de l'Allemagne?

La famille impériale autrichienne a réfléchi que l'Angleterre, la Prusse, la Russie et le Danemark formaient en ce moment une sorte de concert européen par les alliances principières qui s'unissent.

Il y a une princesse d'Angleterre à Berlin, une princesse russe à Londres, une princesse danoise à Saint-Petersbourg et une autre à Londres. Seule l'Autriche est exclue de ces combinaisons matrimoniales. Or, elle trouve d'une bonne politique d'y figurer à son tour: le but du voyage du couple impérial autrichien à Osborne serait donc de demander à la reine Victoria sa fille Béatrix pour l'archiduc Louis-Victor, frère cadet de l'empereur.

C'est pas la première fois qu'on songe à Vienne à une alliance avec la famille royale anglaise; mais, jusqu'ici, la reine s'était refusée à admettre dans sa famille un prince ou une princesse n'appartenant pas à la religion protestante.

Elle ne peut plus aujourd'hui présenter une telle objection: elle vient de marier l'un de ses fils à la fille de l'empereur de Russie, qui est catholique-grecque.

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 28 juin, 7 h., soir. Personne au marché du boulevard; pas d'affaires, pas de cours.

On reste nominale à 95.35, cours fait hier soir.

Le cardinal-archevêque de Paris a eu une entrevue, aujourd'hui, avec le ministre de l'intérieur.

M. de Goulard va un peu mieux.

On assure que M. Magne a déclaré hier devant la commission du budget que s'il se ralliait au système de M. Wolowski, il démentirait les opinions de toute sa vie, et qu'il se retirerait dans le cas où cette proposition serait adoptée par l'Assemblée.

Paris, 28 juin, 5 h., s.

On assure que les directeurs des journaux seront entendus par la commission chargée de la nouvelle loi sur la presse.

La commission relative à la fixation du traitement et de la pension de retraite des instituteurs et des instituteurs primaires a consacré toute sa séance d'hier à entendre M. Maurice.

Le député du Nord a combattu la proposition développée dernièrement par M. Boutan, directeur de l'enseignement primaire.

La commission des chemins de fer a discuté hier la proposition de MM. Bonnet et Wilson tendant à la réduction de moitié du taux des droits de magasinage et à la substitution du délai de 48 heures au délai de 24 heures pour l'enlèvement des marchandises dans les gares de chemin de fer.

La commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cet allègement important aux charges qui pèsent sur le commerce et l'industrie.

Paris, 28 juin, 9 h., soir.

La revue de Longchamps a été favorisée par un très beau temps; la foule était immense.

Le maréchal de Mac-Mahon a passé la revue entouré d'un brillant état-major et accompagné des attachés militaires étrangers; il avait à côté de lui les généraux Ladmiraull et de Cissé, le duc de Nemours.

M. Buffet, le bureau de l'Assemblée, les ministres, les notabilités militaires et les ministres étrangers occupaient la tribune du gouvernement, richement pavoisée.

Une grande partie de l'Assemblée, ainsi que les membres du corps diplomatique, parmi lesquels on distinguait l'ambassadeur birmane, ont assisté à cette solennité militaire.

A la fin de la revue, le maréchal de Mac-Mahon a été sympathiquement salué par la foule.

Paris, 29 juin, 7 h., matin. Le *Journal officiel* publie l'ordre du jour du président de la République, adressé à l'armée, à la suite de la revue de Longchamps. Cet ordre du jour dit: « Soldats, »

« Je viens de passer la revue de vos troupes placées sous le commandement du gouverneur militaire de Paris. Je n'ai qu'à me louer de leur bonne tenue et de la régularité des mouvements exécutés devant moi. »

« Je sais cette occasion pour exprimer la vive satisfaction que j'ai éprouvée en entendant tous les généraux-commandants de corps d'armée m'affirmer le bon esprit qui vous anime. »

« L'Assemblée nationale, en me confiant pour sept ans le pouvoir exécutif, a placé entre mes mains, pendant cette période, le dépôt de l'ordre et de la paix publique. Cette partie de la mission qui m'a été imposée, vous appartient également; nous la remplissons ensemble jusqu'au bout, en maintenant partout l'autorité de la loi et le respect qui lui est dû. »

Une note de l'*Officiel* dit: Plusieurs journaux ont publié des comptes-rendus des dernières séances du conseil supérieur de l'instruction publique. Ces séances n'étant pas publiques, et les procès-verbaux n'étant point communiqués à la presse, les comptes-rendus publiés sont tous absolument inexacts.

Paris, 29 juin, 12 h., 45 soir.

La plupart des journaux, en parlant de la revue d'hier, constatent les progrès militaires accomplis.

Le maréchal de Mac-Mahon est venu aujourd'hui à Paris pour assister au sacre de l'évêque d'Autun.

Le *Figaro*, dans un article de M. Saint-Genest, après avoir rappelé les folies et les incongruences des partis, fait ressortir que l'Assemblée, qui est souveraine, a créé déjà un gouvernement jusqu'au terme du septennat; elle ne peut rien de plus, car, on ne constitue pas deux fois.

Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon est conséquemment le seul gouvernement légal. Ceux qui sont contre lui sont des révolutionnaires et des factieux.

L'Assemblée peut faire des lois, elle ne peut plus faire un gouvernement. Tant que le maréchal de Mac-Mahon sera au pouvoir, l'appel au peuple est impossible.

Relativement à la dissolution, si jamais l'Assemblée votait la dissolution avant le vote des lois constitutionnelles, ce serait simplement voter la dictature.

Le pouvoir confié au maréchal est de telle nature qu'il est le maître.

La loi, c'est le maréchal de Mac-Mahon; la force, c'est le maréchal de Mac-Mahon. Voilà l'idée qui gagne du terrain; voilà ce qui fait de la revue d'hier un événement considérable.

D'un bout du territoire à l'autre, tous doivent se serrer derrière le maréchal de Mac-Mahon et prendre pour mot d'ordre: Le maréchal de Mac-Mahon, chef suprême de l'armée, premier magistrat de la France, investi par l'Assemblée souveraine d'un pouvoir qu'il n'est plus permis à personne d'arracher, ni même d'ébranler.

Paris, 29 juin, 2 h.

Aujourd'hui, M. Pradier doit proposer à la Commission des lois constitutionnelles le rejet de la proposition Casimir Périé et la constitution du septennat monarchique.

Paris, 29 juin, 3 h., 30 soir.

La commission des lois constitutionnelles a rejeté par 19 voix contre 6 la proposition Casimir Périé; elle a nommé une sous-commission composée de MM. Daru, Lacombe et Ventavon pour préparer un projet, lui donnant le mandat de soumettre mercredi à la commission un projet qui n'indiquera pas seulement les bases d'une constitution, mais qui seront de véritables articles de loi prenant la tête d'une constitution.

Madrid, 29 juin.

La mort du maréchal Concha est une grande perte personnelle; mais elle n'aura nullement pour effet d'arrêter ou de suspendre les opérations contre les carlistes.

Le général Zabala, qui est parti dans la matinée, va prendre le commandement en chef de l'armée du Nord et poursuivra énergiquement le plan du maréchal Concha.

Madrid, 29 juin, 4 h., 30, mat.

Le maréchal Concha a été tué hier à l'attaque d'une tranchée. Malgré cela, les troupes sont retournées sur les anciennes positions, sans désordre, ne laissant aucun trophée aux mains de l'ennemi.

Madrid, 29 juin, 3 h., 30, mat.

Le maréchal Concha a été tué à la bataille de Muro, à 3 kilomètres d'Estella. L'armée est restée intacte.

Le général Zabala a été nommé gé-

néral en chef de l'armée du Nord. Il est parti dans la matinée. Le général Cottoner est nommé ministre de la guerre, et M. Sagasta président du conseil.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: AU, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSSE. Includes data for Comptant, 3 0/0 Français, 5 0/0 Emprunt, etc.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 29 juin, 7 h., matin.

Le *Journal officiel* publie l'ordre du jour du président de la République, adressé à l'armée, à la suite de la revue de Longchamps. Cet ordre du jour dit: « Soldats, »

« Je viens de passer la revue de vos troupes placées sous le commandement du gouverneur militaire de Paris. Je n'ai qu'à me louer de leur bonne tenue et de la régularité des mouvements exécutés devant moi. »

« Je sais cette occasion pour exprimer la vive satisfaction que j'ai éprouvée en entendant tous les généraux-commandants de corps d'armée m'affirmer le bon esprit qui vous anime. »

« L'Assemblée nationale, en me confiant pour sept ans le pouvoir exécutif, a placé entre mes mains, pendant cette période, le dépôt de l'ordre et de la paix publique. Cette partie de la mission qui m'a été imposée, vous appartient également; nous la remplissons ensemble jusqu'au bout, en maintenant partout l'autorité de la loi et le respect qui lui est dû. »

Une note de l'*Officiel* dit: Plusieurs journaux ont publié des comptes-rendus des dernières séances du conseil supérieur de l'instruction publique. Ces séances n'étant pas publiques, et les procès-verbaux n'étant point communiqués à la presse, les comptes-rendus publiés sont tous absolument inexacts.

Paris, 29 juin, 12 h., 45 soir.

La plupart des journaux, en parlant de la revue d'hier, constatent les progrès militaires accomplis.

Le maréchal de Mac-Mahon est venu aujourd'hui à Paris pour assister au sacre de l'évêque d'Autun.

Le *Figaro*, dans un article de M. Saint-Genest, après avoir rappelé les folies et les incongruences des partis, fait ressortir que l'Assemblée, qui est souveraine, a créé déjà un gouvernement jusqu'au terme du septennat; elle ne peut rien de plus, car, on ne constitue pas deux fois.

Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon est conséquemment le seul gouvernement légal. Ceux qui sont contre lui sont des révolutionnaires et des factieux.

L'Assemblée peut faire des lois, elle ne peut plus faire un gouvernement. Tant que le maréchal de Mac-Mahon sera au pouvoir, l'appel au peuple est impossible.

Relativement à la dissolution, si jamais l'Assemblée votait la dissolution avant le vote des lois constitutionnelles, ce serait simplement voter la dictature.

Le pouvoir confié au maréchal est de telle nature qu'il est le maître.

La loi, c'est le maréchal de Mac-Mahon; la force, c'est le maréchal de Mac-Mahon. Voilà l'idée qui gagne du terrain; voilà ce qui fait de la revue d'hier un événement considérable.

D'un bout du territoire à l'autre, tous doivent se serrer derrière le maréchal de Mac-Mahon et prendre pour mot d'ordre: Le maréchal de Mac-Mahon, chef suprême de l'armée, premier magistrat de la France, investi par l'Assemblée souveraine d'un pouvoir qu'il n'est plus permis à personne d'arracher, ni même d'ébranler.

Paris, 29 juin, 2 h.

Aujourd'hui, M. Pradier doit proposer à la Commission des lois constitutionnelles le rejet de la proposition Casimir Périé et la constitution du septennat monarchique.

Paris, 29 juin, 3 h., 30 soir.

La commission des lois constitutionnelles a rejeté par 19 voix contre 6 la proposition Casimir Périé; elle a nommé une sous-commission composée de MM. Daru, Lacombe et Ventavon pour préparer un projet, lui donnant le mandat de soumettre mercredi à la commission un projet qui n'indiquera pas seulement les bases d'une constitution, mais qui seront de véritables articles de loi prenant la tête d'une constitution.

Madrid, 29 juin.

La mort du maréchal Concha est une grande perte personnelle; mais elle n'aura nullement pour effet d'arrêter ou de suspendre les opérations contre les carlistes.

Le général Zabala, qui est parti dans la matinée, va prendre le commandement en chef de l'armée du Nord et poursuivra énergiquement le plan du maréchal Concha.

Madrid, 29 juin, 4 h., 30, mat.

Le maréchal Concha a été tué hier à l'attaque d'une tranchée. Malgré cela, les troupes sont retournées sur les anciennes positions, sans désordre, ne laissant aucun trophée aux mains de l'ennemi.

Madrid, 29 juin, 3 h., 30, mat.

Le maréchal Concha a été tué à la bataille de Muro, à 3 kilomètres d'Estella. L'armée est restée intacte.

Le général Zabala a été nommé gé-

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le Développement du Commerce de l'Industrie en France

CAPITAL: 120 MILLIONS

Agence de Lyon: rue de Lyon, 6

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE reçoit les dépôts de fonds en compte, et bonifie à partir du 1^{er} juillet les intérêts ci-après:

3 0/0 aux Comptes à disposition.

3 1/2 0/0 aux comptes à cinq jours d'avis.

Elle délivre des Bons à échéance fixe sur lesquels elle bonifie un intérêt de

4 1/2 0/0 aux Bons à 6 mois.

5 0/0 " " 1 an.

5 1/2 0/0 " " 2 ans et au-delà.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possède déjà 80 Agences dans les départements, et ce nombre s'accroît probablement encore. Elle encaisse les Effets de Commerce, délivre des Chèques sur toutes ses Agences et opère tous virements de fonds entre elles. 3271

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL.

SITUATION GÉNÉRALE.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus des différents points de la région de l'Est, relativement aux dégâts que nous a fait la grêle tombée le 21 du courant, on peut évaluer la perte des blés à un quart et dans quelques localités à la moitié. Sur certains points, le mal est grand et même plus considérable qu'on ne le croit, cela est malheureusement trop vrai; mais, malgré tous ces dégâts nous croyons encore que si rien autre ne nous arrive nous aurons une bonne récolte en blés.

Les orges et les avoines ont bien été un peu souffert de la sécheresse, mais la pluie bienfaisante qui est tombée en abondance pendant plusieurs jours va bien vite les ramener et les faire progresser, ainsi que toutes les plantes fourragères et potagères.

MARCHÉ AUX GRAINS ET AUX FARINES

DE LA PLACE DE LA MAIRIE A LA GUILLOTIERE ET AU LOUVRE, A LYON

Samedi dernier marché a été passablement approvisionné pour la saison. Il y avait un plus grand nombre de vendeurs qu'aux marchés précédents, cependant les cours ont un peu plus baissé.

La meunerie à cause des basses eaux est très-réserve dans ses achats, mais comme les vendeurs acceptent la baisse faite à ce jour parce qu'ils savent que sans cela ils ne feraient pas d'affaires, les acheteurs se décident à la fin à faire quelque approvisionnement. Nous sommes heureux d'en donner ici la bonne nouvelle avec cette espérance que ce mouvement de reprise s'accroîtra de plus en plus au fur et à mesure que certains horizons neugaux s'éclairciront.

Cette appréciation d'intérêt général coïncide avec l'apparence magnifique de la moisson déjà commencée dans le Midi de notre région. Les farines premières se sont vendues de 64 à 65 fr. les 125 kil.

Farines rondes de consommation de 58 à 59 fr. toile perdue.

Blés de pays, de 36 à 37 fr. les 100 kil. Seigles. — Affaires presque nulles à 27 fr. les 100 kil.

Orges de Pays. — Les apports étaient faibles et les acheteurs réservés, il a paru quelques échantillons de la nouvelle récolte, nous venant du Midi, mais nous n'en avons point vu vendre de mouture 21 fr.

Saint Jean et de la Saint Pierre, les marchés ont été bien approvisionnés en arbutus, en fleurs et en plantes à feuillage de toutes espèces venant de tous les pays.

Jaquemint, etc., etc., à 1 fr. 50 pièce. Les autres cotés sans variations.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include various silk types and their weights.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, SUISSE, ANGLETERRE, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include various silk types and their weights.

Table with columns: BOURSES, BORNEO, ITALIE, ANGLETERRE, SUISSE, ANGLETERRE, SUISSE, ANGLETERRE, SUISSE. Rows include market data for various regions.

Table with columns: BOURSES, BORNEO, ITALIE, ANGLETERRE, SUISSE, ANGLETERRE, SUISSE, ANGLETERRE, SUISSE. Rows include market data for various regions.

Table with columns: BOURSES, BORNEO, ITALIE, ANGLETERRE, SUISSE, ANGLETERRE, SUISSE, ANGLETERRE, SUISSE. Rows include market data for various regions.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, 1 Trames, 4 Grèges. Rows include ballot weights.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, 1 Trames, 4 Grèges. Rows include ballot weights.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, 1 Trames, 4 Grèges. Rows include ballot weights.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, 1 Trames, 4 Grèges. Rows include ballot weights.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, 1 Trames, 4 Grèges. Rows include ballot weights.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, 1 Trames, 4 Grèges. Rows include ballot weights.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, 1 Trames, 4 Grèges. Rows include ballot weights.

Table with columns: BALLOTS PESÉS, 1 Trames, 4 Grèges. Rows include ballot weights.

CONCERTS BELLECOUR

Lundi 29 juin, à 8 heures 1/2 du soir. PREMIÈRE PARTIE. Le Roi d'Yvetot, ouverture. Adm. Pally. Chansons Hongroises, mazurka. Pally. Sérénade. Haydn. Le Trovatore, fantaisie. Verdi.

DEUXIÈME PARTIE. Le Brasseur de Preston, ouverture. Adm. Gungl. Rêves sur l'Océan, valse. Gungl. Anna-Bolena, fantaisie concertante. Schubert. Marche. Schubert. Orchestre, de 60 musiciens. — M. E. Manzin, chef.

ON DEMANDE

une demoiselle de magasin habituée à la vente, ayant une bonne représentation, une écriture cursive et sachant calculer. S'adresser au bureau du journal. 3353

DOCTEUR MOURGUE

15, RUE DE LYON, 15

RENTE ITALIENNE

5 0/0 Paiement immédiat du coupon de juillet en espèces, moyennant 1 % de commission. C. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon, 3264

CHEMINS DE FER ROMAINS

PAIEMENT IMMÉDIAT des Coupons échus sur présentation des titres. C. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon, 3265

AVIS

MM. les Propriétaires qui ont des magasins ou appartements vacants depuis trois ou six mois sont priés de passer au Bureau (passage des Terreaux, 20), qui s'occupe de la location des appartements et des réclamations de MM. les Propriétaires. 3308

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de M^e ROUGHAS, avoué à Vienne (Isère), et de M^e Gonin, notaire à Orléans (Rhône).

VENTE aux enchères publiques de la nue-propiété d'un tènement

D'IMMEUBLES situés à Orléans (Rhône). L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e Gonin, notaire à Orléans, en la salle de la mairie d'Orléans, le dimanche 29 juin mil huit cent soixante-quatorze, à onze heures du matin.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Léonard Bellot, arbitre de commerce, domicilié à Vienne, agissant en qualité de syndic définitif de la faillite de Demars Lassoigne fils, qui était commerçant à Pont-Evêque près Vienne, lequel a été constitué par son avoué M^e Mathieu-Claude-Antoine Rouchas, qui exerce en cette qualité près le tribunal civil de première instance séant à Vienne, où il demeure, cours Romestang, n° 13.

Elle a lieu en vertu d'un jugement rendu sur requête par la première chambre du tribunal civil de Vienne, le trente mai mil huit cent soixante-quatorze, qui a prononcé la vente de la nue-propiété de l'immeuble dont la désignation va suivre; fixe la mise à prix et commet M^e Gonin, notaire à Orléans, pour recevoir les enchères.

Désignation du tènement d'immeubles dont la nue-propiété est à vendre telle qu'elle est insérée au cahier des charges dressé par le notaire commissaire et déposé en ses minutes, le dix-neuf juin mil huit cent soixante-quatorze.

Il est situé à Orléans, canton de Morant, arrondissement de Lyon, département du Rhône.

Il consiste en : Une petite propriété, située à Orléans, au lieu dit de la Croix-des-Rameaux, à l'angle des chemins des Roches et de Jalousier, composé de maison d'habitation, ayant deux pièces au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage et grenier au-dessus; cave, écurie, hangar, fenil, jardin et vue, le tout d'un seul tènement, de la contenance de vingt-trois ares douze centiares environ; confiné au matin, au nord et au midi, par monsieur Lassoigne père; au couchant, par le chemin des Roches, et encore au nord, par le chemin de Jalousier.

Cet immeuble appartient à Darny Lassoigne fils, en n° 1 vignier, à monsieur Georges Lassoigne, son père, propriétaire, demeurant à Vienne.

Lotissement et mise à prix. Conformément au jugement prononcé, la nue-propiété du tènement sus-désigné et confiné sera exposé aux enchères publiques, en un seul lot et sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci 2,500 fr.

En conséquence, l'adjudication aura lieu par le ministère de M^e Gonin, notaire à Orléans, en la salle de la mairie de la commune d'Orléans, le dimanche 29 juin mil huit cent soixante-quatorze, à onze heures du matin, sous les clauses et conditions insérées audit cahier des charges.

Pour extrait: A Vienne, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-quatorze. Signé: ROUGHAS, avoué.

Enregistré à Vienne, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-quatorze, folio 44, recto, case 9.

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes. — Signé: Rocca, receveur. 3364

Etude de M^e RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31.

VENTE par expropriation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, en un seul lot,

D'UN TERRAIN en nature de pré, clos de murs, propre à bâtir, de la contenance de huit cents mètres environ, sis à Lyon, quartier de Vaise, angle des rues de Bourgogne et Laporé. Mise à prix: 3,000 fr.

Adjudication au samedi dix-huit juillet mil huit cent soixante-quatorze, à midi.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e Ruby, avoué, au palais de justice, place de Roanne, en un seul lot.

Pour extrait: Signé: A. Ruby. 3367

Etude de M^e DAMOUR, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, 14.

D'un jugement par défaut rendu par le tribunal civil de Lyon, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-quatorze.

Il appert que madame Robertine-Françoise-Céline Lemercier, veuve en premières noces de Jules Gilbert, en secondes noces de Jean-François-Etienne Vigne, et épouse en troisième noces de monsieur Georges-Félix Alemonier, Paris, rue de Grétry, 2, a été séparée de biens d'avec ledit monsieur Georges-Félix Alemonier, rentier, demeurant ci-devant

à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 79, actuellement à Paris, faubourg Saint-Denis, 186.

M^e Damour, avoué, a occupé et continuera d'occuper pour madame Alemonier.

Pour extrait: Signé: DAMOUR. 3269

On demande à faire des ÉCRITURES, AUTOGRAPHES, copies de pièces et de manuscrits. S'adresser au bureau du journal. TARNAVASSI, brocheur, 6 rue de la République.

A Vendre BELLE ET BONNE JUMENT

propre à la selle et à la voiture S'adresser chez M. Colin, rue Monsieur, 83. 3272

Etude de M^e JULLIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, 4.

VENTE AMIABLE et aux enchères

D'UNE MAISON située à Lyon, GRANDE RUE LONGUE, 3

comportant caves voûtées, cinq étages et garage de trois ouvertures au rez-de-chaussée et de trois croisées à chaque étage.

Revenu net: 3,000 francs

Adjudication au jeudi deux juillet mil huit cent soixante-quatorze, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e Jullien, notaire.

Mise à prix: 40,000 francs

L'adjudication aura lieu même sur une seule enchère.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e JULLIEN, dépositaire du cahier des charges. 3277

DEUX BONS PIANOS DROITS

en palissandre, 7 octaves, seront vendus aux enchères le vendredi 3 juillet à une heure précise, dans la salle des ventes, quai de l'Hôpital, 22. 3266

MALADIES NOUVEAU TRAITEMENT du docteur LESCELME (de Marseille). — SIROP d'HYPOPHOSPHITE-ARSÉNIÉ.

Brochure explicative gratis. — Prix: 4 fr. le flacon. Dépôt à Lyon: Cazeneuve et Lestra, rue Lanterne, n° 26. 3314

M^e CHRÉTIEU

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. — M^e Chrétien, comptant quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assure à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de midi à quatre heures. 2, rue Bourbon, au 1^{er}, Lyon. 2386

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DÉPARTS du Lundi 29 Juin au Lundi 6 Juillet 1874

Jeu. 2 juil. midi. Pour Naples, Alexandrie (Bombay), Port-Saïd et la Syrie. Pour Alger (et Oran par chemin de fer). Pour Svr, Smyrne, Constantinople, le Danube et la mer Noire.

Samedi 4 » 5 h. soir. Pour Gênes, Messine, Volo, Salonique, Cavalle, Rodosto et Constantinople.

Dimanche 5 juil. 9 h. m. Pour Barcelone. Pour Londres. Indes Cochinchine, Chine et Japon, La Réunion et Maurice.

Dimanche 5 » 10 h. m. Indes, Cochinchine, Chine et Japon.

Dimanche 5 juillet. Sénégal, Brésil et la Plata. Lundi 20 juillet.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercredi 1^{er} juil. 5 h. s. Pour Oran et Mostaganem, par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger.

Jeu. 2 » 5 h. s. Pour Alger, Bougie et Djidjelli.

Vendredi 3 » midi. Pour Philippeville et Bone.

Vendredi 3 » 5 h. soir. Pour Mostaganem, Oran.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelli et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

A VENDRE

de suite un PRÉ en bon état situé à Myonnais (chemin de fer des Dombes). Bon placement. S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les Capsules Guet.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — Injection Guet, hygiène, préservation, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

GUÉRISON instantanée des maladies les plus anciennes par l'Injection Barraja, vraie infallible, et Le Rob Dépuratif concentré au Laphé Mépéroum, le seul végétal succédané du Mercure, 115, cours Lafayette, Lyon. 2462

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

TEINTURE PAR EXCELLENCE De DIQUEMARE aîné, de Rouen. Pour tendre à la minute, en toutes nuances, les cheveux et la barbe sans danger pour la peau et sans aucune odeur. — Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Fabrique à Rouen, place de l'Hôtel-de-Ville, 47. Se trouve à Lyon: chez Kock, parfumeur, rue de Lyon, 10. Briand, coiffeur, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Berle, coiffeur, rue de Lyon. — Berthier, coiffeur, place des Terreaux. — Garcin, coiffeur, rue Centrale. — V^e Trel, rue de Lyon, vente en gros. — Brian, rue Bât-d'Argent, 3, et chez tous les principaux coiffeurs et parfumeurs. — PRIX: 6, 12 et 15 FRANCS. 2363

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits

Départs directs de Marseille pour: Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.

Alger, Bougie, Djidjelli, Sétif et Bone (sans transbordement) tous les mardis et samedis.

Philippeville et Bone, tous les vendredis.

Mostaganem, Arzew et Oran, tous les samedis et samedis.

Cette, 3 départs par semaine. Marseille, 3 départs par semaine.

Pour FRET ET PASSAGE, s'adresser: Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannebière, 54; Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Roze, 13; Paris, chez M. Lagrange père, 83, boulevard Bonne-Nouvelle. 2364

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des ferrugineux et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacez, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et assimilables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharmacien, lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Lyon, chez M. Fournier, ph. place des Terreaux. 3187

CRÈME CHÉRIEN

pour BAINS

Employée avec grand succès contre toutes les maladies de la peau: dartres, eczéma, etc., et les affections nerveuses. Se trouve dans tous les établissements de bains, et à l'entreposé général, pharmacie Saint-Joseph, rue Saint-Joseph, 44, Lyon. 3097

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 26 JUN 1874

Abréviations: N nominal. — M. manque. — S. C. sans cours. Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entropôt, et hors barrières pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Table with columns: Grains et Farines, Amandes, Poivres, Sucres, SIROP, Café, Cacao, Huile d'olive, etc. Rows include various commodity prices.

BOURSE DE LYON — Lundi 29 Juin (de 11 heures à midi 1/2)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, A TERME, ACTIONS, PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE. Rows include financial market data.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 29 juin. Le vent a tourné samedi à Paris. Le comptant était cependant actif et la caisse des dépôts et consignations achetaient encore 205,000 de rente 5 0/0, mais les hausseurs avaient perdu leur élan des jours précédents.

Le bruit de la retraite de M. Magne circulait comme la veille et jetait sur le marché le froid que cette rumeur ne manque jamais d'y apporter. En outre la liquidation approche et les manœuvres des acheteurs de primes, celles des vendeurs de primes se trouvent singulièrement compliquées par le recul du 5 0/0 un jour avant la réponse des primes.

Si aujourd'hui nous avons une bourse assez occupée, mais plutôt lourde.

Le 5 0/0 s'est tenu entre 95 30 et 95 27 1/2 pendant toute la séance. Les primes à 400, et en général plus demandées qu'offertes et les écarts restent tendus.

On était l'unité du Morgan 6 0/0 516 25 et les bons de liquidation 5 0/0 étaient fort recherchés à 473 50.

Le 5 0/0 italien subissait le contre coup de la faiblesse des fonds français et ne valait plus que 67 35 à 67 30. Si la spéculation le vendait avant la liquidation, par contre l'argent profitait de ce petit recul et continuait ses achats.

L'Autrichien n'avait qu'un marché restreint de 726 à 725; on n'a même pas coté le Lombard.

Le Suez était liquidé à 412 50 à 411 87 1/2. On a fait du Lyon à 871 25.

Le Crédit mobilier était plus lourd que jamais de 263 à 262. Ce que l'on connaît du rapport, qui sera lu le 3 courant aux actionnaires, n'impressionne pas favorablement.

Le Crédit mobilier espagnol se tenait assez bien à 480. A la fin de la Bourse, on disait que le ministre Chancel a été tué à l'attaque d'Estrella. Il est à craindre que la mort du généralissime de troupes espagnoles ne vienne encore compliquer une situation déjà trop embrouillée.

Le Crédit lyonnais se maintient à 670. On comptait sur un fait des Dombes et Sud-Est à 550, du Creusot à 647 et 650, des Petin-Gaudet à 440, des forges d'Allevard à 480, des Fourchambault à 610, des aciéries de St-Etienne à 485.

Les mines étaient mieux tenues; la Loire à 300; Montrambrant de 512 à 515; Saint-Etienne à 304; Riive-de-Gier 86 50 à 85; le Ban Lafavergé à 220.

Le marché des obligations reste très-bon. L'Italie, 9 3/4 à 9 1/4 1/2 perte.

GERAIS.